

Die Correspondenz Karl's VII.

mit

Josef Franz Graf von Seinsheim.

1738—1743.

Von

Karl Theodor Heigel.

Die Correspondenz Karl's VII. mit Josef Franz Graf von Seinsheim.

1738 – 1743.

Von

K. Th. Heigel.

Wer sich mit der Geschichte Karl's VII. eingehender beschäftigt, erfährt nur allzu bald, dass von vielen wichtigen politischen Unterhandlungen, deren wir aus nichtbayerischen Quellen Kenntniss haben, in den bayerischen Archiven Nachrichten und Belege fehlen, oder dass doch die vorhandenen diplomatischen Correspondenzen sehr lückenhaft sind. Theilweise erklärt sich diese Thatsache aus der Lage Bayerns und des bayerischen Hofes im österreichischen Erbfolge-Krieg. Vor den anrückenden Schaaren Menzel's und Trenk's mussten wiederholt die Archive geflüchtet werden, und da der Kaiser selbst immer wieder den Aufenthaltsort zu wechseln genöthigt war, stand es auch um die Erhaltung der laufenden Geschäftsakten schlecht. Ein anderer Grund der Unvollständigkeit des geschichtlichen Materials ist jedoch in dem Umstande zu suchen, dass eine Menge Correspondenzen, Vertragsentwürfe etc. im Besitz der Minister und Diplomaten verblieben sind. Denn weit weniger als heute wurde damals der amtliche Charakter solcher Schriftstücke gewahrt, wesshalb auch in den amtlichen Correspondenzen häufig genug die Privatverhältnisse der Fürsten wie der Gesandten zur Sprache kommen.

So fand ich im schriftlichen Nachlass des Grafen Josef Franz von Seinsheim, der im gräfl. Familienarchiv zu Sünching verwahrt wird, unter anderen wichtigen Staatspapieren aus dem vorigen Jahrhundert die Correspondenz Karl Alberts mit dem als Gesandten in Mannheim, Frankfurt

und im Haag thätigen Grafen aus den Jahren 1738—1743, also gerade jener wichtigen Periode, da Bayern den Versuch wagt, sich zu europäischer Machtstellung aufzuschwingen. Da diese 43 vom Kurfürsten und nachmaligen König und Kaiser theils eigenhändig geschriebenen, theils doch unterzeichneten Briefe für die Geschichte der Anfänge des österreichischen Erbfolgestreites des Wahlkampfes und der Friedensunterhandlungen zwischen den europäischen Mächten werthvolle neue Nachrichten bieten, und die Bestände eines Familienarchivs nicht jederzeit und für Jedermann zugänglich sein können, scheint mir die Veröffentlichung dieser Schriftstücke, wozu mir der 1871 verstorbene Graf Max Erkinger von Seinsheim in liberalster Weise Erlaubniss gewährte, eine dankenswerthe Aufgabe. Die Wichtigkeit der Briefe für uns wird dadurch erhöht, dass sie, auch die nicht von Karl eigenhändig geschriebenen, nicht aus den Geschäftszimmern eines Kanzlers oder Conferenzzraths ausgingen, sondern, wie dem Eingeweihten schon die eigenthümliche französische Diktion verräth, den Fürsten selbst zum Verfasser haben, uns also über seine eigenen Ansichten, die seinem politischen Verhalten zur Richtschnur dienten, am Besten unterrichten. Und wie zur Aufklärung seiner politischen Stellung, so sind sie auch ein interessanter Beitrag zur Charakteristik des Fürsten, und wenn wir darin vor Allem immer wieder die egoistischen Interessen einer fürstlichen Hauspolitik betont sehen, so ist dies charakteristisch für das ganze Jahrhundert. Unsere Briefe gelangten, wie es scheint, ausschliesslich durch Kuriere an den Ort ihrer Bestimmung, während die gleichzeitig an den Gesandten gerichteten amtlichen Schreiben, die das k. Staatsarchiv zu München verwahrt, (Originalschreiben des Churfürsten Carl Albert an den Grafen von Sensheim, insbesondere das Ableben Kaiser Carls VI. und die bayer. Hausrechte betr. 1739—41) durch die Post befördert wurden. Letztere Schreiben behandeln im Allgemeinen die nämlichen Angelegenheiten, aber ohne die eingehenden und vertraulichen Mittheilungen, die sich in unserer Sammlung finden. Einzelne Worte, namentlich Eigennamen, sind chiffirt, doch ist die Entzifferung von kundiger Hand in allen Fällen nebenangesetzt.

Ueber den Inhalt der Briefe, sowie über die Persönlichkeit des Empfängers seien nur einige wenige Worte gestattet.

Josef Franz Graf von S. stammt aus dem alten fränkischen Geschlecht,

das mit den Schwarzenberg gleichen Ursprung hat. Die Seinsheimische Linie war zum Protestantismus übergetreten, Friedrich Ludwig convertirte aber und liess sich in der zweiten Hälfte des 17. Jahrhunderts in Bayern nieder. 1705 wurde die Familie von Josef I. in den Reichsgrafenstand erhoben. Des ersten Grafen Söhne waren Josef Franz und Adam Friedrich, nachmals Fürstbischof von Bamberg und Würzburg. Nach den Depeschen des österreichischen Agenten Baron Widemann aus München wäre Josef Franz, der unter Max Josefs III. Regierung Obriststallmeister, dann nach Preysings Tod 1764 Obristhofmeister und zugleich Präsident des Conferenzzraths wurde, schon von lange her der Rival Preysings, wie sein Bruder gut österreichisch gesinnt und ein Anhänger der Jesuitenpartei, insbesondere des P. Stadler gewesen. In der Zeit jedoch, aus der die Briefe Karl Alberts stammen, war Seinsheim von österreichischen Sympathien weit entfernt, wie dies nicht etwa bloss aus den Schreiben an seinen Landesherrn, sondern auch aus der Privatcorrespondenz mit seinem Bruder, mit dem Kanzler Braidlohn, mit dem bayerischen Gesandten Baron Wetzel in Dresden etc. hervorgeht.

Im Jahre 1738 war er kurbayerischer Gesandter am Hofe zu Mannheim. Gleich der erste Brief Karl Alberts vom 18. Jänner 1738 ist für die Geschichte der zwischen Bayern und Oesterreich wegen des künftigen Erbfalls schwebenden Unterhandlungen überaus wichtig. Da S. selbst mit Friedrich Karl, Fürstbischof von Würzburg, aus dem Hause Schönborn, nach verwandt war und sein Bruder Adam Friedrich als Domprobst in der Bischofsstadt grossen Einfluss besass, wurde er von seinem Fürsten beauftragt, den Bischof, soweit es angemessen scheine, in die Ansprüche Bayerns auf die österreichische Erbfolge einzuweihen und seine Verwendung am Wiener Hofe zu erbitten. „Ich schätze den Bischof von Würzburg vor allen Fürsten des Reichs und wünsche sehnlich seine Freundschaft zu erwerben, er ist ein helldenkender Kopf, und gerade weil ich ihn für einen echten deutschen Patrioten halte, hoffe ich, dass er sich entscheiden wird für ein echt deutsches Haus, welches das Seinige dazu beitrug, um die ersten Bande zu knüpfen, die das hl. römische Reich bildeten, welches zu allen Zeiten seine zuverlässige Stütze war, welches von so vielen Päpsten die festeste Säule unserer Kirche genannt wurde, dessen Verdienste dem ganzen Reich wohl bekannt sind, dass er — sage ich —

sich zu Gunsten dieses meines Hauses entscheiden wird und nicht für ein Haus, das stets als ein fremdes angesehen wurde, das aus einem französischen sich in ein italienisches verwandelte und nun durch eine zweite Metamorphose sich in ein deutsches verwandeln möchte. Die erstaunliche Grossmuth aber, womit mich der Wiener Hof auf Peru vertrösten will, (Karl VI. hatte nämlich darauf hingewiesen, der bayrische Kurprinz könne einmal eine Tochter der Maria Theresia heiraten, während der Kurfürst für seinen Sohn um die Hand der Schwester Maria Theresia's, Maria Anna, warb) lässt mich nur wünschen, dass ich schon in seinem Besitze wäre, um es ebenso grossmüthig an jene abzutreten, welche man auf unsere Kosten bereichern will.“ Auch später war Seinsheim der Vermittler, durch welchen der Würzburger Bischof, als die von ihm begünstigte Sache des Erzhauses sehr schlimm stand, auf eine Versöhnung Bayerns mit Oesterreich hinzuwirken suchte.

Vor Allem aber war es Aufgabe des Gesandten für die Erhaltung der freundschaftlichen Gesinnung des Kurfürsten von der Pfalz für das stammverwandte Haus Bayern Sorge zu tragen. Karl Philipp war der treueste und eifrigste Anhänger seines Veters und liess seine Pläne nach Kräften und, was besonders werthvoll war, offen und ohne Schwanken unterstützen. Es war am 15. Mai 1724 zwischen den beiden verwandten Höfen ganz in der Stille ein Vertrag vereinbart worden, der eine vollständige Umkehr der seit dem 14. Jahrhundert befolgten Politik der pfälzischen und der bayrischen Linien des Wittelsbachischen Hauses bedeutete; es wurde zum Erstenmal das allgemeine Hausinteresse hervorgehoben und seine Förderung als Aufgabe aller Familienglieder anerkannt. Karl Philipp hielt auch trotz aller Schwankungen der inneren und äusseren Regierungspolitik an diesem Bündniss fest. Desshalb liess ihm Karl Albert sofort alles Wichtige mittheilen, was sich in Wien oder Versailles ereignete, wo die Verhandlungen zwischen Fleury und Törring endlos sich hinzogen. Auch die Beziehungen zum französischen Gesandten am Mainzer Hofe, Blondel, dem zum Meister in der Diplomatie nur das ruhige Blut fehlte, werden in der Correspondenz erörtert. Nicht die unwichtigste Rolle darin spielen Eheprojecte aller Art. So erfahren wir, wie im Februar 1739 gelegentlich eines Unwohlseins der Kaiserin allerlei

Pläne ausgeheckt wurden, wie man dem hochbetagten Kaiser eine neue Gattin gebe.

Vom 22. April 1739 bis 3. Februar 1741 zeigt die Correspondenz eine Lücke. Der Brief vom letztgenannten Datum enthält für den Gesandten den Auftrag, sich nach Ehrenbreitstein an den Hof des Kurfürsten von Trier, eines Bruders des Bischofs von Würzburg, zu begeben, um diesen am eifrigsten die Interessen Maria Theresia's und ihres Gatten unterstützenden Fürsten mit der Candidatur des Bayern zu befreunden. Zu dem Behufe wird ihm auch die Instruktion des Grafen Königsfeld, der mit der gleichen Mission nach Mainz ging, mitgetheilt. Sie offenbart die Gründe, die Karl Albert für seine Bewerbung aufstellte. Falls an den Gesandten die direkte Frage gerichtet werde, ob sich sein Herr um die Kaiserkrone bewerben wolle, habe er zu antworten: Diese Würde sei im Hause der Wittelsbacher nicht neu und von bayerischen Fürsten immer auch mit Würde getragen worden; fielen die Wahl des Collegiums auf seinen Herrn, so dürfe man ebenso wenig an seinem patriotischen Willen zweifeln, wie an seiner Kraft, die Ruhe im Reiche aufrecht zu halten und den vordem so oft gestörten Frieden zu sichern.

Noch war im Frühjahr 1741 die Sachlage derartig, dass Grossherzog Franz mit Sicherheit auf eine Mehrheit der Wahlstimmen hoffen konnte. Die Stimmen von Mainz, Trier, Sachsen, Braunschweig und Böhmen schienen ihm gesichert, und der Bruder Karl Alberts, Kurfürst Clemens August von Köln, schwankte, wollte seinen Bruder nicht verletzen und mit dem Erzhause nicht brechen. Da war es für die Bewerbung Karl Alberts von hoher Wichtigkeit, dass der Pfälzer Vetter so unerschütterlich an der einmal gegebenen Zusage festhielt. „Ich kann gar nicht ausdrücken“, schreibt daher Karl Albert (16. März 1741) an Seinsheim, „welche Genugthuung ich empfand, als ich eine so bestimmte und so angenehme Antwort meines theuren Kurfürsten erhielt, Zeitlebens werde ich ihn als einen wahren Vater und den theuersten und zuverlässigsten aller Freunde ehren.“ Er lässt ihm nun sein politisches Glaubensbekenntniss enthüllen, d. h. er bekennt sich offen zur Abhängigkeit von der Haltung Frankreichs: „Was die Massregeln betrifft, die zu ergreifen, um meinen gerechten Ansprüchen Geltung zu verschaffen, so versichern Sie dem Kurfürsten in meinem Namen, dass in erster Linie mein Bestreben immer darauf gerichtet sein

wird, an unsrer Union festzuhalten, und dass in zweiter Reihe alle meine Massnahmen von Frankreich abhängen. Ich werde nichts ohne Mitwissen und Beistand Frankreichs unternehmen, sei es dass es zur That kommen, sei es dass der friedliche Weg nicht verlassen wird, wofür sich aber nicht die geringste Aussicht bietet. Desshalb bin ich sehr entrüstet über den Uebermuth, womit man in Wien auszustreuen oder sich selbst nur vorzuspiegeln wagt, dass ich im Stande sein könnte, ein Uebereinkommen ohne Wissen des französischen Cabinets abzuschliessen: mag da ein Engel oder ein Teufel zu mir kommen, ich werde ihn entweder gar nicht anhören oder ihn geradenwegs zum Herrn Cardinal schicken, damit er sich dort die Ansicht hole.“ Zur Befestigung der freundschaftlichen Beziehungen zwischen den beiden Höfen wurde die eheliche Verbindung des Neffen Karl Alberts, Herzog Clemens, mit der kurpfälzischen Prinzessin Maria Anna, die in der Geschichte des bayerischen Erbfolgestreits eine so bedeutende Rolle spielen sollte, vereinbart; die Unterhandlungen über den Ehekontrakt führte Seinsheim.

Entscheidend für den Ausgang des Wahlkampfes war der durch Bellisle's Künste und Drohungen bewirkte Umschlag am Kur-Mainzischen Hofe. Die Nachricht vom 6. August 1741 an Seinsheim, dass die Mainzischen Minister die Wahlstimme ihres Gebietes für Bayern zugesagt hätten, verdiente zwar noch nicht Glauben, da gleichzeitig dieselben Minister auch dem Grossherzog Aussicht auf die Mainzische Stimme eröffneten und den König von Polen dringend zur Bewerbung aufforderten, „um die bayerischen Machinationen zu nichte zu machen“. Aber einige Wochen später (4. September 1741) kam der Vertrag zwischen Bayern und Mainz wirklich zu Stande, und am 29. September 1741 kann Karl Albert seinem Vetter auch mittheilen lassen, dass der Vertrag mit Sachsen zu Frankfurt sub spe rati unterzeichnet sei. Für Sachsen sei eine Entschädigung aus Ländern der Grossherzogin vorbehalten, dagegen verzichte es zu Gunsten des Pfälzischen Hauses auf die Anwartschaft auf Jülich und Berg, und ebenso sei der König von Preussen zu solchem Verzicht bereit. Dagegen waren auch die letzten Versuche der Kaiserin Amalie, einen Vergleich zwischen ihrem Schwiegersohn und dem Wiener Hofe zu vermitteln, erfolglos. Der Kurfürst besorgte, es sei nur darauf abgesehen, den Argwohn seiner Freunde wach zu rufen und für die ungarischen

Rüstungen Zeit zu gewinnen. „Die positivste Antwort, die sie erwarten können, werde ich ihnen geben mit den Waffen in der Hand, wie es die Gerechtigkeit und die Nothwendigkeit erheischt.“ (28. August 1741).

Der Feldzug, der für Bayern so verhängnissvoll werden sollte, hätte nicht unter günstigeren Auspicien beginnen können. Ohne auf Widerstand zu stossen, konnte bis Linz vorgedrungen und hier die Huldigung der oberösterreichischen Stände entgegengenommen werden. Wenn auf den Fall von Linz und Ens nicht der von Wien erfolgte, so verdankte die Hauptstadt ihre Rettung nur der Eifersucht der französischen Staatsmänner und Generale, die den Bundesgenossen Frankreichs nicht so mächtig werden lassen wollten, dass er in seinen Entschlüssen und Plänen nicht mehr abhängig von Frankreichs Gönnerschaft gewesen wäre. Er wurde gezwungen, den Krieg nach Böhmen zu spielen, um dieses Königreich zuerst zu erobern. Auch hier war ihm das Kriegsglück anfänglich überraschend günstig, am 26. November wehten auf den Wällen der alten Wenzelstadt die weissblauen Fahnen. Der Bericht über den nächtlichen Sturm auf die Stadt, den der neue König von Böhmen (5. Dezember 1741) an Seinsheim zur Mittheilung an Karl Philipp gelangen liess, giebt ein klares, übersichtliches Bild des Kampfes und macht uns mit mehreren bisher unbekannt gebliebenen Einzelheiten vertraut.

Die nächsten Briefe beschäftigen sich fast ausschliesslich mit den Vorbereitungen zum Hochzeitsfest, das in Mannheim gefeiert werden soll, und zum Wahlaktus in Frankfurt, wobei Seinsheim neben Graf Königsfeld als zweiter bayerischer Bevollmächtigter thätig war. In einer Hauptquelle zur Geschichte des merkwürdigen Wahltags, den vermuthlich von einem Franzosen herrührenden Mémoires sur l'élection de l'empereur Charles VII, wird die staatsmännische Klugheit des Gesandten rühmend hervorgehoben. Es war sicherlich keine leichte Aufgabe, die immer wieder auftauchenden Regungen von Missgunst und Eifersucht der Vertreter der übrigen deutschen Mächte niederzuhalten, um der Bewerbung Karl Alberts die Bahn zu ebnen. Welche Hebel dabei in Bewegung gesetzt wurden, ist in mehreren Briefen an Seinsheim dargelegt. Endlich schien Dank der energischen Verwendung König Friedrichs eine Stimmen-Mehrheit, bald darauf sogar eine einhellige Wahl gesichert. Mit allem denkbaren Pomp sollte der Tag, der die erste Krone der Christenheit wieder an das

Wittelsbachische Haus bringe, gefeiert werden. „Jetzt ist nicht Zeit, an's Sparen zu denken!“ (21. Jänner 1742) Desshalb ist jetzt nur noch von Prachtkarossen und Galakleidern und Silbergeschirr die Rede, — aber bald mischen sich in diese Festklänge die traurigsten Nachrichten über Vorgänge in den eigenen Stammlanden des zum Kaiser ausersehenen Fürsten. „Seit die Feinde die Grenzen überschritten haben“, schreibt dieser an S. (8. Jänner 1742), „wüthen sie im Lande, obwohl das Corps Minuzzi's und Segur's sich noch in Linz hält; sie brennen und sengen, wo sie können, und folgen gar nicht dem Beispiel, das ich ihnen gegeben habe; ich weiss wohl, dass sie sich nicht behaupten können, aber das Land ist augenblicklich von Truppen entblösst, und bis solche kommen, wird es ruinirt sein.“ Hätte sich das Kriegsglück einige Wochen früher auf Seite der Oesterreicher gewandt, so würde sich die Wahl zu Frankfurt doch noch zu Gunsten des Gemahls der Maria Theresia entschieden haben, so urtheilt der competenteste Beobachter, Friedrich von Preussen. Wie bedenklich auch trotz der nunmehr festen Verbindung des Mainzer Cabinets mit dem bayerischen Bewerber und des energischen Widerstrebens Friedrichs gegen eine neue Bevorzugung des österreichischen Hauses die bayerische Sache unmittelbar vor dem Wahltag anzusehen war, erhellt aus dem Briefe vom 14. Jänner 1742: „Es ist wohl wahr, dass man die Lothringischen im gegenwärtigen Augenblick nicht hindern kann, Bayern zu verwüsten und sogar noch weiter vorzudringen; dessenungeachtet ist aber zu erwägen, dass es nicht bloss für mein Interesse, sondern auch für das Wohl des Reichs nichts Schädlicheres geben könnte als einen neuen Aufschub der Wahl, da es ohne Zweifel später nicht mehr so glatt ablaufen, sondern wahrscheinlich zu einem Schisma kommen würde, wodurch das Reich in seinen Grundvesten erschüttert würde. Der Einfall der Lothringischen in Bayern darf daher die Wahl nicht verzögern, sondern muss sie vielmehr beschleunigen, denn, sobald ich Kaiser bin, werde ich, dem nichts so innig am Herzen liegt als die Ruhe und Wohlfahrt des Reiches, selbst der Erste sein, der die Vermittlung des Reiches und Frankreichs anruft. Alsdann wird mit vereinten Kräften die Grossherzogin ohne grosse Mühe zu einem billigen Vergleich gezwungen werden, widrigenfalls ihr in Aussicht steht, aus allen österreichischen Landen verjagt zu werden, die sie ohnedem nur wider alles Recht in Besitz hat.

Wenn sich aber im Gegentheil das Reich von Frankreich losrennen würde, müsste daraus ein endloser, blutiger Krieg entstehen, und schliesslich würde man doch zur Erkenntniss kommen, dass der Grossherzog niemals Kaiser werden kann, — der ganze Aufschub könnte mithin nur die schlimmen Absichten der Grossherzogin fördern und unter allen Umständen das Reich auf's Ernstlichste gefährden.

Die Vertagung wurde verhindert, die Wahl nahm den gehofften Verlauf, die Krönung wurde mit seltenem Glanz und Pomp gefeiert, — aber die Erwartungen, die Karl an diese Erhöhung geknüpft hatte, verwirklichten sich nicht. Zwar schien sich ihm noch einmal das Kriegsglück, das ihm im vorigen Jahre so hold gewesen, wieder zuzuwenden, sein mächtiger Bundesgenosse Friedrich erringt den glänzenden Sieg bei Czaslau, worüber er dem Kaiser vom Schlachtfeld aus kurzen Bericht erstattete, den dieser hinwieder dem Kurfürsten von der Pfalz mittheilen lässt (20. März 1742). Aber der Friedensschluss von Breslau belehrt unmittelbar darauf, dass der König von Preussen nur reale Politik im eigenen Interesse treibe, nicht aber dazu die Hand bieten wolle, dass der Kaiser die durch so viele staatsrechtliche Deduktionen erläuterte und in den Tagen des Glücks von so Vielen bereitwillig anerkannten Ansprüche auf die österreichischen Erblande durchsetze. Zwar unterhielt Friedrich nach wie vor mit Karl VII. gute Beziehungen und bot seinen Beistand zur Vermittlung mit dem Wiener Hofe an, rieth ihm aber ohne Umschweife, auf den Besitz Böhmens gegen Wiederherausgabe Bayerns zu verzichten. Auch England und Holland schlossen sich diesen Ausgleichsunterhandlungen an, und da sie in erster Reihe im Haag mit Lord Stair und Graf Otto Podewils, dem Preussischen Gesandten, zu führen waren, und mittlerweile Graf Seinsheim als kaiserlicher Botschafter nach dem Haag abgeordnet worden, enthalten unsere Briefe darüber die wichtigsten Aufschlüsse. Der Kaiser war jetzt bereit, seine antipragmatischen Ansprüche fallen zu lassen. Die Aussicht, Böhmen behaupten zu können, war fast geschwunden, seit die Franzosen nur noch auf den Besitz von Prag eingeschränkt waren und auch die Behauptung dieses Platzes immer schwieriger wurde. Bellisle selbst hatte hinter dem Rücken des Kaisers Verbindung mit dem Wiener Hof angeknüpft, und in einem Schreiben Fleury's war angeboten, die französischen Truppen ganz aus Böhmen zurückzuziehen. Namentlich

desshalb war Karl VII. gar nicht abgeneigt, sein Bündniss mit Frankreich zu lösen, doch forderte er entsprechenden Ersatz für die Herausgabe Böhmens und den Verzicht auf die übrigen österreichischen Erblande: Vergrößerung seiner Hausmacht, wie sie der Würde entspreche, die ihm ja auch von Friedrich und Georg übertragen worden. Er wies darauf hin, dass es auch dem Interesse der beiden Könige wie des ganzen Reiches entspreche, wenn er selbstständig sich ebensowohl gegen Oesterreichs Angriffe behaupten, wie von Frankreichs Protektorat losmachen könne. Was er über letzteren Punkt sagt, ist ein bedeutungsvolles Argument gegen die Verpflichtungen, die sich Karl angeblich im sogenannten Nymphenburger Vertrag gegenüber der Krone Frankreich auferlegt haben soll. „Wenn Lord Stair“, schreibt er (18. Juli 1742), „zu Ihnen sagen wird, es sei absolut nöthig; dass ich mich von Frankreich trennen könne und wolle, so erwidern Sie ihm, es sei kein Zweifel erlaubt, dass mir, dem Kaiser, einem Fürsten aus einem echt deutschen Hause, das alle Jahrhunderte hindurch eine Stütze des Reiches war, das Wohl dieses Reiches vor Allem am Herzen liege, und dass dies das Ziel sei, wonach all mein Wünschen und Handeln ringe; dass ich auch recht gut wisse, wie vortheilhaft es für das Reich, mit den Seemächten in gutem Einvernehmen zu stehen; dass ich also gern zu jeder Zeit Alles thun werde, um diesen Frieden zu erhalten, und ganz und gar die Grundsätze meiner Vorfahren theile; dass ich das Herz auf dem rechten Fleck habe, wie es sich nicht bloss für das Oberhaupt des Reiches, sondern für jeden guten deutschen Patrioten zieme; nie darf man besorgen, dass ich mich in Verbindungen einlasse, die jenem Ziel entgegenstrebten. . . Sie können auch noch beifügen, dass Sie wohl wissen, wie ich allen Grund hätte, mit dem Benehmen Frankreichs unzufrieden zu sein, dass ich an diese Macht durchaus nicht so gebunden sei, wie man gewöhnlich annehme, und dass mir Frankreich selbst schon genugsam Gelegenheit gab und geben wird, mich zurückzuziehen, ohne damit einen Treubruch zu begehen, den ich mir mein Leben lang noch nie zu Schulden kommen liess.“

Es war aber insbesondere dem Cabinet von St. James in Wahrheit nicht darum zu thun, einen billigen Friedensschluss zwischen Karl und Maria Theresia zu vermitteln, sondern der Kaiser sollte nur mit Frank-

reich entzweit werden, damit diese Macht gänzlich isolirt werde, es ging ja der überschwengliche Plan Lord Stair's auf nichts geringeres hinaus, als Frankreich den Gnadenstoss zu geben und England die Führung der continentalen Politik in die Hände zu spielen. Desshalb verlangte man auch von Karl den Verzicht Böhmens, ohne die Herausgabe Bayerns und sonstige Entschädigung des Kaisers garantiren zu wollen. Dagegen verwarthet sich nun Karl mit aller Bestimmtheit (1. August 1742). „Mit meinem Ruhme wäre es eben so wenig vereinbar, wie mit meiner Vaterlandsliebe, wenn ich nicht bloss auf die Länder und Staaten, die ich zu Beginn des Feldzugs zu meinem Eigenthum gemacht, schliesslich wieder verzichten, sondern auch meines eigenen Landes beraubt mich sähe, meines Landes, das nur zu viel schon gelitten hat, beraubt mich sähe einer Heimat! Würde ich nicht aus einem Kaiser ein Landstreicher? ein Fürst ohne Land? Und das nicht wegen Verlusts von Festungen und Schlachten, nicht wegen der wandelbaren Laune des Kriegsglücks, sondern nur durch einen Vergleich, wenn man überhaupt diesen Namen dafür verwenden dürfte und wenn ich so unglücklich sein könnte, auf so etwas einzugehen. . . . Es kann und muss Lord Stair genügen, was ich ihm sagen liess und auf Manneswort betheuere: dass ich mich von Frankreich trennen kann und will, unter der Bedingung friedlicher Räumung meines Landes und Ueberlassung eines anstossenden österreichischen Gebietes mit den Grenzfestungen.“ Was Lord Stair dem Kaiser bewilligen wollte, war nichts besseres als ein Phantom: es sollte aus Lothringen, Elsass und der Freigrafschaft ein Königreich gebildet werden, dies wäre ein genügender Ersatz für die bayerischen Lande, die mit Oesterreich vereinigt blieben. Des Anspruchs auf das väterliche Erbe sollte Karl sich begeben gegen Anwartschaft auf ein Reich, das erst erobert werden musste, denn dass die Franzosen es nicht freiwillig aufgeben würden, lag auf der Hand. „Er muss ein Wüthender, ein Verrückter sein“, urtheilte Friedrich über den Lord (Droysen, Geschichte der preussischen Politik, V, S. 18), „solche Projecte sind ohne Sinn und Verstand!“ Aber damit noch nicht genug, der Engländer verlangte noch schimpflichere Demüthigung des deutschen Reichsoberhauptes: Karl sollte nicht bloss auf fernere Unterstützung Frankreichs verzichten, sondern seine eigenen Truppen zur pragmatischen Armee stossen lassen, um seine Helfer und Verbündeten, die Franzosen, zurück-

zutreiben. Solchen Vorschlag konnte Karl nur mit Entrüstung von sich weisen. Am 6. August 1742 schreibt er darüber an Seinsheim: „Sie können dem Lord Stair mein Befremden ausdrücken, dass man mir einen Vertrag zu unterbreiten wage, der einem jeden ehrlichen Manne widerstreben müsse und noch weit mehr also einem Fürsten meines Hauses, einem Oberhaupt der deutschen Nation, mir, in dessen Adern nicht das Blut eines Verräthers rinnt! Man muss ehrliche und wichtige Gründe haben, um Kriege zu beginnen, und ich habe den gegenwärtigen Krieg nicht begonnen, ohne die Gründe reiflich erwogen zu haben. Jetzt aber Frankreich mit Krieg überziehen, aus dem einzigen Grunde, weil es sich in misslicher Lage befindet, das wäre nicht nur nicht ehrlich, sondern von meiner Seite geradezu eine Ungerechtigkeit sonder gleichen, da jene Macht doch nur um meines Vortheils willen und in der Vertheidigung meiner gerechten Sache in solche Lage gerathen ist. Der Lord möge wissen, dass ich nicht ein Dorf an Frankreich als Lohn versprochen habe, dass diese Krone nur um meinetwillen sich in den Krieg einliess. Es ist wahr, durch seine Unthätigkeit und Lauheit gab es mir gerechten Grund zu Missvergnügen, obwohl es mich nicht so ganz im Stiche liess, als man glauben möchte, aber dessenungeachtet, wenn ich mich in dem einen oder anderen Fall gezwungen sähe, Partei zu nehmen, müsste es immer unter Bedingungen sein, die sich mit meiner Ehre vertragen.“

Im Widerstand gegen solche Zumuthungen wurde Karl befestigt durch die Besserung der militärischen Lage. Prag hielt sich auf's Rühmlichste gegen alle Stürme, Frankreich schickte bedeutende Streitkräfte an die Donau, wo sich die Reste der kaiserlichen Truppen mit ihnen vereinigten, eine grosse Armee unter Maillebois deckte Frankfurt. Dessenungeachtet war Karl bereit, unter den nämlichen Bedingungen wie Anfangs die Hand zum Frieden zu bieten. Sein Land müsse ihm wieder eingeräumt und zum Königreich erhoben werden, dazu sei aber auch der Besitz der Grenzfestungen Eger, Kufstein und Passau erforderlich, dergleichen die Arrondirung durch Pfalz-Neuburg und Sulzbach, deren Besitzer anderweitig zu entschädigen wären. „Falls man Ihnen wieder von Elsass und Lothringen sprechen sollte“, weist er seinen Gesandten am 27. September 1742 an, „so können Sie dem Lord Stair versichern,

dass es mir zu grosser Befriedigung gereichen würde, wenn Lothringen von Frankreich an das lothringische Haus zurückgegeben und dieses wieder dahin verpflanzt würde.“ Namentlich die Forderung, dass die genannten Festungen an Bayern fielen, stiess auf Widerstand und machte die Waffenstillstandsunterhandlungen scheitern. Karl betont deshalb wiederholt, wie es ja doch für den Schwächeren nöthig sei, sich gegen Angriffe des Stärkeren zu decken, und nicht umgekehrt, und deshalb seien diese festen Plätze nicht bloss Bayern nöthig, sondern dem ganzen Reich, da sein Kaiser erst dadurch gegen Bedrückung und Ueberfall des mächtigeren Nebenbuhlers gesichert sei. Ihm sei unbegreiflich, warum denn die Seemächte ihr Interesse so energisch und beharrlich mit demjenigen des Erzhauses identificirten. „Der Grossherzog hat selbst das Anerbieten gestellt, er wolle alle französischen Truppen ungehindert abziehen lassen, — damit ist doch an den Tag gelegt, wie wenig dankbar und erkenntlich er gegen England, dem ja folgerichtig alle diejenigen feindlichen Streitkräfte, deren jener sich um jeden Preis entledigt, auf den Hals gezogen wären. Wenn das am grünen Holz geschieht, was kann am dünnen erfolgen? Daraus können ja doch gewiss die Seemächte ersehen, wie wenig sie auf die Freundschaft Oesterreichs bauen können und wie viel besser sie fahren würden mit einem treuen Freund, und der würde ich ihnen sein, wenn sie meinen Staat wieder in Ordnung bringen, denn diesen muss ich natürlich wieder besitzen, um überhaupt meinen Freunden nützen zu können.“ Nochmals präcisirt er seine Bedingungen dahin: „Unter allen Umständen wäre um der Sicherheit meines Landes willen der gut verbürgte Besitz von Passau, Eger und Kufstein unumgänglich nöthig. Damit wäre aber erst eine Grundlage für vorbereitende Unterhandlungen gewonnen, da ich niemals mich zufrieden geben könnte ohne eines von beiden, entweder das alte Königreich Böhmen oder ein neues Königreich Bayern. Im letzteren Fall wäre aber zur Aufrichtung eine genügende Vergrösserung nöthig, wozu sich Neuburg und Sulzbach am geeignetsten darbieten. Wenn es sich darum handelt, eine Schranke zwischen den zwei kriegführenden Mächten zu ziehen, würde sich am besten dazu die Ens schicken, da das Land bis dahin vormals schon zu Bayern gehört hat, und es könnten dann beide Parteien, jede auf dem ihr zugehörigen Ufer, Festungen anlegen.“ Unter allen Umständen aber sei nicht daran

zu denken, dass er als offener Feind Frankreichs auftrete. „Nichts kann mich bewegen, mich so gemein gegen einen Freund zu benehmen, der mir zu Hilfe kam, denn ich bin ein anständiger Mann und nicht fähig, einen Anderen schnöd zu hintergehen. Aber wenn sich auch darin meine Gesinnung gleich bleibt, so habe ich doch wenigstens niemals nöthig gehabt, meine Zuflucht zu niedriger Handlungsweise zu nehmen, einem Bersasque, Kammerdiener des Cardinals, zu schreiben (wie es mein Vorfahr auf dem Kaiserthron gethan hat), um mich dem französischen Hof verbindlich zu bezeigen.“

Man sieht, die glücklichen Erfolge der französischen und kaiserlichen Waffen blieben nicht ohne Einfluss auf die Wünsche und das Auftreten des Kaisers gegenüber seinen angeblich zu Liebesdiensten erbötigen Gegnern. Am 9. Oktober kann er hochofrennt die Befreiung seiner Hauptstadt, die Erlösung seines Landes melden. Jetzt, da der Feldzug sich günstiger für Frankreich zu gestalten schien, wurden die alten Mittel von Seite der Seemächte wieder hervorgesucht, um den Verbündeten Frankreichs misstrauisch zu machen, aber ohne Erfolg. „Wenn Lord Stair Ihnen gesagt hat“, schreibt Karl (9. Oktober), „er habe Beweise in Händen, die mich überzeugen könnten, dass Frankreich für sich Frieden schliessen und mein Interesse dabei aufopfern wollte, so erwidern Sie, ich müsse sie selbst zuvor sehen, um diese Ueberzeugung zu gewinnen.“

Schon in den letzten Tagen des Oktober nahm aber der Krieg wieder für den Kaiser und sein Land eine unglückliche Wendung. Maillebois zog sich plötzlich vor den Truppen des Grossherzogs aus Böhmen nach der Oberpfalz zurück, unter Umständen, die wohl erkennen liessen, dass ihm an der Behauptung der Position in Böhmen nicht viel gelegen war. Da mithin auf Ersatz nicht mehr zu hoffen, musste Bellisle Prag aufgeben und zog sich noch rechtzeitig und glücklich aus dem gefährlichen Netz. Dazu kam noch, dass im Dezember auch die Staaten von Holland den Beschluss fassten, die Sache der Königin von Ungarn durch Truppen und Subsidiengelder zu unterstützen. Die Wirkung des Beschlusses wurde aber gelähmt durch den Widerstand des Pensionärs von Dortrecht, der die Erklärung abgab, in solchen Angelegenheiten sei ein einfacher Majoritätsbeschluss ohne Rechtskraft. Aus unseren Briefen erhellt, wie diese Opposition aus einer engen Verbindung des Hochmögenden mit dem

Kaiser, bezw. dessen Gesandten abzuleiten. Leider fehlen uns die zwischen dem 18. November 1742 bis 17. Februar 1743 vom Kaiser an Seinsheim gerichteten Briefe, die insbesondere deshalb von erhöhter Bedeutung wären, da in jenen Monaten von England und Preussen die Entschädigung des Kaisers durch säkularisirte geistliche Fürstenthümer in Anregung gebracht wurde.

Das Schreiben vom 17. Februar 1743 zeigt keine wesentliche Veränderung der Situation. Noch dauern die Unterhandlungen wegen eines Waffenstillstands fort, noch hält der Kaiser an der Forderung: Ohne Räumung Bayerns kein Waffenstillstand! fest. Noch glaubt er wenigstens einen Theil der früher erhobenen Ansprüche geltend zu machen, er sei ja nicht der erste Erwerber dieser Rechte, könne also auch nicht im Namen seines Hauses verzichten, und überdies sei er es der Ehre des kaiserlichen Namens schuldig, nicht wie ein Bettler auf fremde Hilfe und Unterstützung angewiesen zu sein. Da sich nicht mehr erwarten liess dass Oesterreich in eine Abtretung von Grenzgebieten an Bayern willigen werde, zog der Kaiser vor, den Gewinn der österreichischen Niederlande in Betracht zu ziehen und diese als Ausgleichsobject in Vorschlag zu bringen. Aus manchen Gründen konnte er hoffen, dass dieser Verlust dem Wiener Hof weniger empfindlich sein werde als jeder andere. Aber auch der neue Antrag wurde begreiflicher Weise von Oesterreich abgelehnt und von den Mediationsmächten ungenügend unterstützt, die Lage des Kaisers war ja misslicher denn je, die Zügel des Reichs entglitten mehr und mehr seiner Hand. Während in den ersten Briefen unserer Sammlung stolzes Selbstvertrauen und die Zuversicht auf kaiserliche Ehren und reichen Ländererwerb sich ausspricht, tönt aus dem letzten vom 2. März 1743 die trübe Klage um das Vaterland, „das gänzlich zerstört ist und Schaden im Betrag von mehr als 30 Millionen erlitten hat.“ Und die Bemühungen des Wiener Hofes für des Grossherzogs Erhebung zum römischen König erscheinen dem bang Ahnenden nur Vorbereitung und Anfang neuer Verwicklungen zu sein, die ihn auch der letzten, der einzigen Errungenschaft berauben würden: des Kaisertitels.

1.

Munic ce 18. de Janvier 1738.

Cher comte de Sensheimb! Ce que vous venez de m'envoyer de la part du Prince de Würzbourg, est de trop grande importance, pour le laisser sans reponse; vous trouverez mes notes en marge du projet d'accomodement, que vous pouvez communiquer au dit Prince (sed sub rosa) et a fin qu'il voie les choses avec un peu plus de clarté, nous n'avons nulle repugnance à mettre nos droits au jour, et je n'attends que le retour du Comte Terring pour cela, comptant que la mediation de la France y pourroit bien donner le plus de poids. J'estime le Prince de Würzbourg au dessus de tous les Princes de l'Empire, et ambitionne Son amitié, il est tres éclairé, et le regardant en vrai et bon Patriote Allemand, j'espere qu'il scaura differencier une Maison toute Allemande, qui a contribué du Sien pour former les premiers liens (compaginem Imperii), qui composoient le St. Empire, qui étoit en tout tems son plus ferme soutien, qui a été régardée et nommée par plusieurs Papes la colomne la plus solide de notre Ste. Eglise, enfin dont le merite est assez connu dans tout l'Empire; d'avec une Maison, qu'on a toujours regardée comme étrangere, qui de Françoise vient de se metamorphoser en Italienne et qui par une seconde metamorphose voudroit aussy se rendre Allemande. La grande generosité, dont la Cour de Vienne voudroit me donner le Pérou, m'oblige à un point, que je souhaiterois en être deja le possesseur pour la pouvoir ceder avec la meme generosité à ceux, qu'on veut enrichir à nos depens. Si je n'avois point de droit (hoc posito in ceterum non concessio), la Maison d'Autriche doit assez à ma Maison, pour que le seul point de reconnaissance, punctum gratitudinis, fasse, qu'elle n'oublie à Sa fin, à qui Elle doit son premier être et par qui Elle a été soutenue en plusieurs occasions. Mais si la predilection de la Maison de Lorraine l'emporte, est-ce que ce trinum perfectum par une union indissoluble, ou les trois possederont tout, et ne fairoient qu'un et toujours le meme sang, ne seroit pas à propos? J'en ai fait mention dans mes notes et attends sur ce point les avis éclairés du Prince. Du moins l'Empereur pourra voir par la, que je luy suis très-parfaitement dévoué, que je ne desire qu'à m'unir le plus étroitement à luy, et que pour me conformer à ses intentions, je souhaite aussy me joindre à cette Maison pour laquelle il marque tant de predilection. Pour ce qui regarde la ferme resolution de ne pas laisser couper le moindre morceau des États, que la Maison d'Autriche possède, S. M. J. peut parler aussy despotiquement, tout l'Empire et moy tout le premier sera toujours pret à l'y souttenir en cas de besoing, on connoit le mérite de la Maison d'Autriche, mais qu'apres la mort de l'Empereur un Prince, qui n'a pour luy que cette dernière pragmatique, très sujette

à caution, puisse parler ainsi, hoc eventus docebit, du moins ne scaurois-je m'imaginer, par quelle raison le sang Autrichien y seroit plus aimé et respecté que d'autres, qui en sortent par plus d'une voie et qui sont et ont toujours été bons Allemands. Voilà à peu près, sur quel pied vous pouvez répondre à ce digne Eveque en luy réitérant les assurances de mon amitié et de la confiance entière, que je mets en luy. Il est certain que si par ses bons offices les deux Maisons pourroient être reunies, il rendroit le service le plus important à l'Empire et à notre religion, qui jamais a été rendu, c'est dont je prie Dieu qu'il vous aie toujours en sa sainte et digne garde.

Charles Albert Electeur.

P. S. Allez un peu doucement dans votre lettre à l'Eveque sur ce qui regarde le Duc de Lorraine, car ce Prince entre à present dans les conférences et en seroit sans doute informé, mais faites luy bien concevoir qu'une attente de 4 ans de l'Archiduchesse Marianne est bien plus naturelle et plus proportionnée que celle de 13 ans après une princesse de Lorraine, qui seroit peut être plus a propos pour un fils à naître de mon prince electoral.

2.

Munic ce 18. d'ottobre 1738.

Cher comte de Sensheimb! Par la vôtre du 7. de ce mois j'ai appris avec bien du plaisir que le Grand Chambellan Mrs. de Sickingen continue toujours à s'intéresser pour le bien de ma Maison, c'est dont vous devez luy marquer de ma part ma juste reconnaissance. Les avis du baron de Wachtendonc sur ce que dans les conjonctures présentes, qu'il croit favorables pour un accomodement, je devois avoir quelqu'un de mieux à Vienne, sont tres-justes, mais pour ce qui regarde la personne du comte de la Perouse, il y a quelque jours que je viens avoir réponse d'une voie infaillible, ou je m'étois adressé pour scavoir, s'il convenoit que je renvoie le dit comte de la Perouse à Vienne, et si la personne étoit agréable en cette cour, on m'a répondu que s'étant informé auprès des gens, qui se trouvent au timon, on avoit appris que non seulement il s'aquittoit très-bien de mes affaires, mais aussy, qu'il étoit tres bien vu en cette cour là, de sorte que sur le champ j'ai pris la resolution de l'y renvoyer, tout ce la n'empêche point que vous pouvez instruire la cour Palatine, comme quoi le dit comte menagera le mieux qu'il pourra les ministres de l'Electeur Palatin, que je luy ai donné ordre d'agir de concert en tout ce qui regarde les intérêts communs et de vivre en bonne intelligence avec eux. J'espère que de la part de la cour Palatine on donnera les mêmes instructions, et c'est ainsi que sans faute ils seront contents les uns des autres. Je ne doute point qu'en toutes les occasions vous continuez d'assurer l'électeur de l'amitié la plus tendre, que je luy porterai toute ma vie, et que vous ne veilliez d'ailleurs, sur tout ce qui regarde mes intérêts. Soiez assuré de ma bienveillance et je prie dieu qu'il vous aie toujours en sa ste. et digne garde.

Charles Albert Electeur.

3.

Munic ce 14. de Novembre 1738.

Cher comte de Sensheimb! J'ai vu par votre dernière relation la confiance, que la Princesse Auguste vous a faite, et sur quoy Elle fonde les espérances, mais à vous dire le vrai, je les crois chimeriques, ne connoissant aucune raison d'état, qui devrait porter l'Empereur à ce choix; quoique je luy souhaitterai de tout mon coeur ce bonheur et voudrois bien qu'Elle obtient cette préférence, dont Elle se paroît flatter; pour ce qui regarde le grand Chambellan, c'est un très honnête homme, dont la solidité m'est connue, ainsi je n'aurai jamais lieu de m'inquieter, autant que je pourrois compter sur son attachement, que vous devez toujours cultiver le mieux, qu'il vous sera possible; j'ai aussy ordonné à La Perouse d'agir de concert avec les ministres de la cour Palatine à Vienne, pourvu, qu'ils en agissent de même, mais jusqu'à present ils m'ont paru assez réservés à son égard, il ne faut dont pas s'étonner, si à son tour il n'a pas osé se livrer autant, qu'il l'auroit souhaité. L'affaire des troupes de l'Electeur de Cologne, que la cour a mise sur le tapis, paroît de grande conséquence, et il faudra avant tout en voir le projet, car qui sait, si la ditte cour n'auroit point d'envie d'y mettre quelqn'autre condition au préjudice de l'Electeur mon frere ou de notre Maison; reste aussy à savoir si la cour de France y voudra concourir par des subsides suffisants, mais avant tout il faudra assister le différent par rapport au fort de Disseldorf, que l'Electeur mon frere paroît avoir fortement à coeur. D'ailleurs cette proposition seroit très avantageuse, et je voudrois bien voir l'Electeur de Cologne armé de façon, qu'il puisse mettre à labris de toute insulte les pays de Juillieue et Bergue, mais il faudra aussy luy fournir de quoy, pour que tout le fardeau ne retombe sur luy, et qu'il soit en état de se souttenir; vous devez donc demander la communication du plan, qu'on a fait, sans quoy je ne saurois dire mon avis, c'est aussy de cette façon, dont je m'expliquerai envers l'Electeur Palatin, que vous devez assurer autant de fois que vous en trouverez l'occasion, de l'amitié la plus sincere, dont je luy serai attaché toute ma vie; que le bon Dieu vous aie toujours en sa ste. et digne garde.

Charles Albert Electeur.

4.

Munic ce 31. (Janvier) de l'an 1739.

Cher comte de Sensheimb! J'ai très bien reçu celle que vous m'avez écrite du 24., avec la copie du traité par rapport à la garantie de l'uti possidetis, le comte de Terring ne m'en avoit encore rien mandé, mais comme une pareille pièce ne sauroit être échappé à sa connaissance et que la cour de France n'aura non plus manqué de luy en fair part, chose que depuis un certain tems Elle observe très obligeusement, je m'imagine, qu'il a differé de m'en ecrire jusqu'à l'envoi du 1. courrier. En attendant vous faites fort bien de cultiver l'amitié de monsieur de Blondel, qui est

un ministre très capable, et en credit tant à sa cour qu'à la Palatine. Dites luy de ma part que je luy suis enfiniment obligé de la communication, qu'il a bien voulu vous faire de cette importante pièçe; qu'il peut être assuré du secret, et que je le priaï de vouloir toujours continuer dans les memes sentiments à mon avantage et à celuy de toute ma Maison. J'attends de moment à autre par un courrier la resolution, que le Cardinal aura prise par rapport à la tutelle, et le plan, qu'ils auront dressé pour la souttenir, c'est pour ce-la et parce qu'il n'y a encore rien d'arrêté sur ce point que j'aurai quasiment douté du traité signé le 13., si vous ne l'avezi de si bonne part, et ce-la d'autant plus qu'actuellement, et sur tout apres que le Cardinal a refusé de faire aretter le prince Ragozi, les ministres de l'Empereur et ceux de la cour de France ne sont pas trop contents les uns des autres. Le Baron de Wachtendonc est un très aimable cavalier et un ministre des plus capables, qui a l'approbation générale à Vienne et connoit parfaitement la cote du pays. J'étois très content des lumières, qu'il m'en a donné, et il m'a rendu justice disant que je luy ai parlé sincerement. J'ai voulu luy montrer par là que je suis sans reserve envers un ministre du mellieur de mes amis. Outre ce-la l'ambassadeur de France a chanté ses éloges à Paris, et assuré le comte de Terring que Mr. de Wachtendonc m'étoit véritablement attaché.

Si vous n'avez pas encore reçu une partie de vos paiemens, ce sera incessamment, et soiez assuré que je servis bien fâché de vous voir souffrir ce que votre application à me bien servir ne meriteroit nullement. Je prie etc.

Charles Albert Electeur.

5.

Munic ce 22. d'Avril 1739.

Cher comte de Sensheimb! Je ne scaurois vous exprimer suffisamment, combien je suis sensible aux attentions de Mr. l'Electeur Palatin; faites luy en de ma part les remercemens les plus sincères; pour ce qui regarde le mariage, dont il vous a parlé, l'impératrice se trouvant entièrement retablie il n'en sera pas question de si tôt; La Prouse m'a mandé comme une nouvelle, qui rouloit par la ville, qu'une des princesses de Sulzbach, la princesse de Lorraine, une de mes filles, et ma niece étoient sur le tapis; mais jusqu'à present vous pouvez assurer l'Electeur, que je ne me suis encore donné aucun mouvement pour ce-la, mes filles étant encore assez jeunes, cependant comme ce bon gentilhomme aura selon toutes les apparences le choix de toutes les princesses de l'Europe, ce n'est certainement pas un parti à rejeter en attendant quoique sur un cas très éloigné. J'ai toutes les obligations imaginables à l'Electeur sur la declaration remplie de bonté et d'amour pour moy et ma Maison, qu'il a bien voulu me faire faire par vous, comme entre de veritables amis il ni a jamais rien de caché, il peut être assuré, que je luy rendrois en toute occasion confiance pour confiance, le regardant toujours en vrai père, dont la conti-

nuation d'amitié est ce que j'estime le plus dans ce monde. Vous avez reçu par le comte Max Terring l'attestation, que vous m'avez demandé; j'ai aussy donné à Unertl des ordres réitérés pour qu'il achève vos affaires. Par la poste d'aujourdhui j'apprends le départ de Colleredo, lequel a ce qu'on dit va solliciter de nouveaux mois Romains, et commencera par icy; je ne manquerai pas de communiquer toute chose à l'Electeur; sur la nouvelle demande, qu'on m'avoit fait, d'envoyer encore 4 bataillons et 1 regiment de cavallerie en Hongrie, je n'ai accordé qu' 1 bataillon et 1 regiment de cavallerie a des conditions, qui n'ont pas été trouvées acceptables de sorte que cette negociation est entierement rompue, à moins que Colloredo n'ait ordre de l'entamer de nouveau, ce que je ne crois pas; communiquez tout cecy à l'Electeur et je prie Dieu etc.

Charles Albert Electeur.

6.

Munic ce 3. de Fevrier 1741.

Cher c. de S. Je crois que je ne scaurois envoyer quelqu'un à l'Electeur de Treves, qui luy seroit plus agréable que son neveu; c'est à cette fin que je vous charge de la meme commission, dont l'étoit le comte de Königsfeld, qui vous communiquera aussy toutes les instructions pour cette cour; je vous joins une copie de celles, que j'ai écrite de main propre au dit comte. Vous parlerez sur le meme ton à Coblence, et agirez en tout de concert avec le ministre de France; c'est dont j'ai voulu vous charger, et me remettant à votre savoir faire, je prie Dieu etc.

Charles Albert.

Cher comte de Königsfeld! J'ay vu avec bien de la satisfaction dans votre dernière relation, que les partisans du duc de Lorraine commencent à balancer, et chancellent actuellement; il n'y a donc pas de tems à perdre, et comme celuy d'à present, par rapport à la declaration de l'Espagne, paroît le plus propre, il en faut profiter. Ainsi vous n'avez qu'à faire usage des points compris dans votre instruction, par lesquels vous leurs fairez voir les obstacles invincibles, que ce prince rencontreroit, et qui sont insurmontables; vous y ajouterez, qu'aujourd'hui, que l'Espagne va faire la guerre en Italie, il y a présumer, que les états de Toscane seront les premiers, dont l'Espagne fera la conquête, qu'ainsi ce prince, qui sans cela n'est point éligible, puisqu'il ne possède aucun état de consideration dans l'empire, le deviendra bien moins encore, lorsqu'en perdant la Toscane, ce sera un prince sans état et sans pays, ni au dedans, ni au dehors de l'empire; vous n'oublierez pas non plus de faire et de faire faire de justes reflexions sur la Saxe, qui, si même est catholique, que son électorat et états sont réformés, et que par consequent il ne sauroit jamais convenir à notre religion, puisque sur tout en cas de guerre de religion, l'empereur dont la seule personne ne sauroit être d'un grand secours aux catholiques dans le

tems, que son électorat, ses troupes et ses sujets comme archiluthériens seroient contre nous; ainsi parcourant tous les prétendants de la couronne imperiale, vous tomberez sur le chapitre de Bavière et faisant voir les mérites, que ma Maison s'est acquise auprès du st. empire, la situation tranquille de mes états, la faveur de religion, les exemples, qu'il y a déjà eu dans ma maison, le nombre des troupes, que sans les partager je puis tenir sur pied, le zele, que j'ay pour le bien de l'empire, et en fin croyant, que je pouvois aussi bien qu'aucun autre me mettre sur le rang des competens, je veux éesperer, que l'électeur de Mayence ne voudra point m'être contraire, et bien plus tôt m'accorder son puissant suffrage, pour laquelle bienveillance je luy aurai une obligation éternelle et ne manquerai pas de le reconnoitre tant envers l'électeur même que toute sa famille pendant tout le temps de ma vie.

Vous informerez mr. de Blondel de tout ceci et agirez en tout chose de concert avec luy. Après ce premier coup d'essai j'attends vos avis, si vous croyez necessaire que je fasse la même demande par écrit; ne manquez pas de faire bien des compliments de ma part à mr. de Blondel, l'assurant, que mettant toute mon esperance dans la protection et bienveillance du roy, et mon entière confiance dans son ministre, je ne doutois point qu'il voudra bien seconder mes voeux. Il seroit bien nécessaire que vous fassiez un tour à Treves, mais comme je connois moy-même la difficulté, qu'il y a de vous absenter dans ce tems de crise, je vous écrirai mes dernières resolutions sur ce point l'ordinaire prochaine, priant Dieu que etc. etc.

Charles Albert.

Il y a encore une autre reflexion de consideration que vous devez relever à Mayence, étant celle que dans le moment qu'on choisiroit le duc de Lorraine pour empereur, il faudroit entrer dans la guerre la plus sanglante, ce qu'aucun bon patriot Allemand ne pourroit conseiller au st. empire, après les tristes exemples, que nous en avons, et ce qui conviendroit moins qu'à personne aux électeurs ecclesiastiques, dont les pays courreroient peutêtre plus de risque que ceux des autres situés au milieu de l'Empire.

7.

Munic ce 16 de Mars 1741.

Cher comte de Sensheimb, je ne scaurois vous exprimer la satisfaction, que j'ai ressenti, en recevant une si prompte et si agreable reponse de mon cher électeur, que je regarderai toute ma vie en vrai pere et comme l'ami le plus tendre et en même tems le plus constant, que jamais je me puisse souhaitter. Dites luy tout ce qu'on peut dire de plus tendre et de plus reconnoissant; j'emploierai certainement tout le tems de ma vie à prendre ses intérêts aussy bien que ceux de toute sa Maison à coeur, je me fairois gloire dans le devoir même, qui m'oblige de les defendre, enfin si par le chemin, qu'il veut bien me tracer, je parviens à la dignité supreme, j'y de-

pendrais toujours de luy et oblierais toute ma puissance à servir dans mes vives con-
noissances, de ne jamais plus se separer de la main du Palatin, et de luy être éternelle-
ment redevable de tout ce qui pourra venir à luy servir. Pour ce qui regarde
le parti à prendre pour faire valoir mes justes prétentions, assurez l'Electeur de
ma part de son premier lieu de sera toujours celui de me tenir fermement à toute
union et qu'après ce-la toutes mes démarches à faire dépendent de la France. Je
l'en fais pas une sans leurs avis et secours, sans en procédant aux vives de luy en
amitié, auxquelles il n'y a pas la moindre apparence. C'est pour ce-la que je ne
dois absolument rien de l'assistance, qu'ils ont à Vienne, d'oser deviner ou
seulement imaginer par des mensonges exorbitans, que je puisse être capable de songer
à un accommodement à l'usage de la France, ni ce fut un autre ou le double même
qu'il m'arriveroit, il seroit certainement au point d'être en tout ou en partie tout droit
à Monsieur le Cardinal pour y chercher sa retraite, et verra ce que vous pouvez
devenir par tout, où vous le trouveriez nécessaire. Je suis et ils croient même de
le dire publiquement, qu'ils ne peuvent ni veulent par rapport à l'indivisibilité en
venir à un accommodement, mais ce qui est très constant est, que je leur en ferois
d'une plus longue que moy de l'aire de s'accorder qui voudroit les donner, et
d'attendre que le moment favorable pour ce-la. J'en viens à la juste reconnaissance,
que je fais aux deux ministres Palatins, le grand Chambellan comte de Sickingen,
et le Chancelier baron de Halberg, j'ai en tout tous mis ma confiance entière en
leurs probité et je ne me suis pas trompé. Vous pouvez donc en leurs faisant de
ma part mille remerciemens de plus obligeamment les assurer que pendant tout le temps
de ma vie je ne leur refuserai jamais rien de ce qui pourra dépendre de moy et
que même je serois toujours appliqué d'en prévenir les occasions, pour les convaincre,
que je ne puis jamais assez reconnaître les bons services, qu'ils m'ont rendu auprès
de l'Electeur leurs maîtres. J'aurai bientôt ordonné le petit Sersheim et ne suis s'il a
part à tout ce-cy, s'il a mal fait en réussissant, il mérite punition, je la luy donne
avec en augmentant son traitement jusqu'à 1000 fl. par mois pendant ce temps
de crise, et l'assure, connaissant sa capacité et son zèle pour mon service, que aussit
qu'il se présentera quelque occasion convenable, je le passerai de façon qu'il
n'aura pas lieu de se plaindre de moy, c'est vous en dire assez pour que vous puissiez
faire votre compte, si je suis ou ne suis pas content de votre conduite. Continuez
toujours de même et sur tout chez l'Electeur de Trévise, pour lequel vous recevrez
une de main propre. Je crois que vous devez prendre votre temps pendant le séjour,
que le maréchal de Bellisle y fera, et suivre en tout ses avis éclairés, vous pourrez
en même temps l'assurer des sentimens d'estime et de confiance, que je luy porte et
que sachant mon sort entre ses mains, j'en crois la ressource inépuisable. Je
prie Dieu etc.

Charles.

(Einlage.)
 Hochwürdigster Churfürst
 besonders lieber Herr und Freund!
 Das Vertrauen, so gegen Euer Liebden hege, und iene hochachtung, welche selbe beim Römischen Reich billich haben, verursachen, das gegen Euer Liebden in anligenden schreiben, auch meines gesuchs wegen, aufs umbständig eröffne, und deroselben solches bestens und so mehr angelegentlicher recommandire, als, wan Euer Liebden beytritts ich mich werde versichert halten können, ich in meiner auslangung mir alle gutte hoffnung machen darff. Versichre hingegen selbe Service vollkommendlich zu tragen, und unauslöschliche erkantlichkeit unveränderlich in aller ergebenheit verharrendt. München den 27. März 1741.

Euer Liebden
 dienstwilligst und von herzen ergebenste Freund
 Carl Albrecht.
 8.
 Nymphenbourg ce 1. de Juillet 1741.

Cher co. de Sensheimb! Sur ce que vous me mandez, que l'electeur souhaite avoir une de mes chanteuses pour l'opera, qu'il est intentionné de faire représenter à l'occasion du prochain mariage du duc de Sultzbach, vous pouvez l'assurer que n'ayant rien au monde dans mon pouvoir, qui ne soit à son service, je me fais un plaisir enfin de luy envoyer une de mes chanteuses, et croiant que la Bavarese étoit la meilleure, je luy ai fait insinuer sur le champ de se tenir prête au premier ordre; aiant aussy appris, que Corestini étoit destiné pour la meme opera, je l'ai refusé à Pisani, qui me l'avoit demandé pour Venise, de sorte que l'une et l'autre sont à la disposition de la cour Palatine. J'auroi soin de pourvoir aussy à vos affaires et soiez assuré, que je reconnoitray en tout tems les bons services, que vous me rendez, priant Dieu qu'il vous aie etc.

Charles Albert.
 9.
 Munic ce 8. de Juillet 1741.

Cher co. de S. J'ai vu par celle, que vous avez écrite à Terring, comme quoy il serait fort à propos, que le duc Clement fit la finesse à la princesse en arrivant quelques jours avant sa fête; je vous avois deja prevenu en cette pensée; de sorte que le dit Prince arrivera infailliblement quelques jours avant; pour ce qui regarde le ceremoniel, je ne pense point qu'il y puisse avoir la moindre difficulté. Ce prince étant fils unique du pauvre Ferdinand entra absolument dans les traces; luy a succeder en tout, et ne scauroit avoir d'autre rang, que feu le duc a eu, ainsi je ne luy ai point donné d'autre instruction, que celle de ne jamais demander plus que son pere a eu, esperant qu'on ne luy refusera nulle part les memes honneurs, c'est sur

pendrois toujours de luy et obligerai toute ma posterité d'entrer dans nos vues communes, de ne jamais plus se separer de la maison Palatine, et de luy être éternellement redevable de tout ce qui nous peut arriver d'heureux. Pour ce qui regarde le parti à prendre pour faire valoir mes justes pretensions, assurez l'electeur de ma part qu'en premier lieu ce sera toujours celuy de me tenir fermement à notre union et qu'après ce-la toutes me demarches à faire dependent de la France. Je n'en ferai pas une sans leurs avis et secours, soit en procedant aux voyes de fait ou amiables, auxquelles il n'y a pas la moindre apparence. C'est pour ce-la que je me trouve extremement scandalisé de l'insolence, qu'ils ont à Vienne, d'oser divulger ou seulement imaginer par des mensonges execrables, que je puisse être capable de songer à un accomodement à l'insu de la France; si ce fut un ange ou le diable même qu'il m'envoient, il seroit certainement ou point écouté du tout ou envoyé tout droit à Monsieur le Cardinal pour y chercher sa reponse, et voila ce que vous pouvez declarer par tout, où vous le trouverez necessaire. Je scai et ils attestent même de le dire publiquement, qu'ils ne peuvent ni veillent par rapport à l'indivisibilité en venir à un accomodement, mais ce qui est très constant est, que je leurs en defie d'être plus éloigné que moy de l'envie de s'accomoder qui voudroit les abimer, et n'attends que le moment favorable pour ce-la. J'en viens à la juste reconnoissance, que je dois aux deux ministres Palatins, le grand Chambellan comte de Sickingen, et le Chancellier baron de Halberg, j'ai en tout tems mis ma confiance entiere en leurs probité et je ne me suis pas trompé. Vous pouvez donc en leurs faisant de ma part mille remercimens de plus obligeants les assurer que pendant tout le tems de ma vie je ne leurs refuserai jamais rien de ce qui pourra dependre de moy et que meme je serois toujours appliqué d'en prevenir les occasions, pour les convaincre, que je ne puis jamais assez reconnoitre les bons services, qu'ils m'ont rendu aupres de l'electeur leurs maitre. J'aurai bientôt oublié le petit Sensheimb et ne scai s'il a part à tout ce-cy, s'il a mal fait en réussissant, il merite punition, je la luy donne aussy en augmentant son entretien jusqu'à 1000 fl. par mois pendant ce tems de crise, et l'assure, connoissant sa capacité et son zele pour mon service, que aussitot qu'il se presentera quelque occasion convenable, je le plasserai de facon qu'il n'aura pas lieu de se plaindre de moy, c'est vous en dire assez pour que vous puissiez faire votre compte, si je suis ou ne suis pas content de votre conduite. Continuez toujours de même et sur tout chez l'electeur de Treve, pour lequel vous recevrez une de main propre. Je crois que vous devez prendre votre tems pendant le sejour, que le marechal de Belisle y fera, et suivre en tout ses avis eclairés, vous pourrez en meme tems l'assurer des sentimens d'estime et de confiance, que je luy porte et que sachant mon sort entre ses mains, j'en crois la reussité immanicable. Je prie Dieu etc.

Charles.

(Einlage.) *Hochwürdigster Churfürst* besonders lieber Herr und Freund!
 Das Vertrauen, so gegen Euer Liebden hege, und iene hochachtung, welche selbe beim Römischen Reich billich haben, verursachen, das gegen Euer Liebden in anligenden schreiben, auch meines gesuchs wegen, aufs umbständig eröffne, und deroselben solches bestens und so mehr angelegentlicher recommandire, als, wan Euer Liebden beytritts ich mich werde versichert halten können, ich in meiner auslangung mir alle gutte hoffnung machen darff. Versichre hingegen selbe Service vollkommendlich zu tragen, und unauslöschliche erkandtlichkeit unveränderlich in aller ergebnheit verharrendt. München den 27. März 1741.

Euer Liebden

dienstwilligst und von herzen ergebenste Freund

Carl Albrecht.

8.

Nymphenbourg ce 1. de Juillet 1741.

Cher co. de Sensheim! Sur ce que vous me mandez, que l'electeur souhaite avoir une de mes chanteuses pour l'opera, qu'il est intentioné de faire représenter à l'occasion du prochain mariage du duc de Sultzbach, vous pouvez l'assurer que n'ayant rien au monde dans mon pouvoir, qui ne soit à son service, je me fais un plaisir enfin de luy envoyer une de mes chanteuses, et croiant que la Bavarese étoit la meilleure, je luy ai fait insinuer sur le champ de se tenir prête au premier ordre; aiant aussy appris, que Corestini étoit destiné pour la meme opera, je l'ai refusé à Pisani, qui me l'avoit demandé pour Venise, de sorte que l'une et l'autre sont à la disposition de la cour Palatine. J'auroi soin de pourvoir aussy à vos affaires et soiez assuré, que je reconnoitrai en tout tems les bons services, que vous me rendez, priant Dieu qu'il vous aie etc.

Charles Albert.

Munic ce 8. de Juillet 1741.

Cher co. de S. J'ai vu par celle, que vous avez écrite à Terring, comme quoy il serait fort à propos, que le duc Clement fit la finesse à la princesse en arrivant quelques jours avant sa fête; je vous avois déjà prevenu en cette pensée, de sorte que le dit Prince arrivera infailliblement quelques jours avant; pour ce qui regarde le ceremoniel, je ne pense point qu'il y puisse avoir la moindre difficulté. Ce prince étant fils unique du pauvre Ferdinand entra absolument dans les traces; luy a succeder en tout, et ne scauroit avoir d'autre rang, que feu le duc a eu, ainsi je ne luy ai point donné d'autre instruction, que celle de ne jamais demander plus que son pere a eu, esperant qu'on ne luy refusera nulle part les memes honneurs, c'est sur

quoy aiant l'exemple devant soy on ne scauroit avec raison faire la moindre difficulté, si contre toute attente il y en avait, marquez le moi sans perte de tems par une éstaffette. J'ai eu reponse de Corestini, qui sera ici au commencement d'aout et attendra les ordres de l'electeur pour se rendre à Manheimb et apprendre son role. Je prie etc. etc.

Charles Albert.

10.

Munic ce 6. d'aout 1741.

Cher co. d. S. La relation du comte de Königsfeld est trop importante et interesse trop le bien de la cause commune, pour que je n'en donne part aussytot à mon cher electeur. Vous luy demanderez donc une audience secrete et luy confierez de ma part, que les ministres de Maience m'ont actuellement assuré la voix de leur maitre pour la dignité imperiale. Comme c'est à l'electeur Palatin, qui a devancé tous les autres, a qui je dois le premier fondement de tout mon bonheur, vous luy en temoignez toute ma reconnaissance, et ne scauriez trouver de termes assez forts pour la luy marquer, mais que le tout reste en secrete, les ministres de Maience l'ayant extremement recommandé. Je ne puis vous écrire que ces deux mots, étant à la veille de mon depart et par consequent surchargé d'affaires. Je prie Dieu etc.

Charles Albert.

11.

Haag ce 14. d'aout 1741.

Cher co. de S. J'étais veritablement charmé d'apprendre par la votre, que le duc Clement a eu le bonheur de s'attirer les bonnes graces de l'electeur, l'amitié d'une belle et aimable princesse et l'approbation de toute la cour. Par rapport au mariage, vous scavez et pouvez en assurer l'electeur que c'est là mon plus grand desir, ne souhaitter rien au monde avec plus d'empressement que de consolider par de nouveaux liens de sang et d'éterniser l'étroite reunion, qui regne entre les deux Maisons, de sorte que je n'hésiterois pas un moment à vous munir d'un plein pouvoir pour faire la demande en forme de ma part aupres de l'electeur, que le duc Clement demanderoit en meme tems en personne, et j'attends sur ce point de votre part, de quelle facon la cour Palatine, c'est à dire avec quelle solemnité elle veut que ce-la se fasse, comptant de faire revenir en suite le duc Clement en Bavière jusqu'au tems de noces; c'est ce tems propre à choisir sur lequel je vai m'expliquer. Je conçois fort bien qu'il seroit plus commode à la cour Palatine de faire les deux mariages à la fois et par consequent avec la meme depense, je sai aussy que mon cher electeur auroit dans un age aussy avancé, qu'il se trouve une double consolation par ce double mariage et j'entre parfaitement en toutes les raisons, qui de la part de la cour Palatine decident pour une prompte conclusion du dit mariage, mais comme je suis sans reserve envers un ami aussy intime que l'electeur Palatin, on

me permettra de parler aussy à coeur ouvert et de dire les raisons, qui de mon coté decident pour un petit délai, à moins que la cour, où vous êtes, trouve moien de les lever. La premiere est la reflexion à faire, si un tems de guerre est celuy, qu'on doit choisir pour des noces? La seconde que la meme raison, par laquelle la cour Palatine souhaitteroit faire les deux mariages à la fois, m'engage à souhaitter qu'il soit differé jusqu'à celuy de mon prince électoral, et quoique je cederois avec plaisir sur ce point au desir de l'electeur Palatin, je ne pouvois point m'empêcher de regretter 3ment de ne pas pouvoir y assister en personne, les conjonctures presentes ne permettent point que je m'absente de mon armée. 4ment le preambule, du tems, dans lequel nous nous trouverons, fait voir bien clairement, que je ne me trouve point en état de faire de grandes depenses aiant celles, qui doivent decider du sort de ma Maison sur les bras. 5ment. Par cette meme raison l'entretien des nouveaux mariés deviendroit tres minse, ne pouvant guere y contribuer au de là de l'appanage usité de ma Maison. La somme ordinairement destinée aux cadets n'est que de 12 mill. de devoir et de bonne volonté tout au plus de 20 mille fl. par an, et si meme par amitié pour mon neveu et en memoire de mon cher frere je faisais monter cette somme sous quelque autre titre jusqu'à 30 et 40 mille fl. joint à 12 mille fl., qu'il a du paternel, il n'auroit en tout que 52 mille fl. de rentes annuels, ce qui ne scauroit suffire pour entretenir avec dignité sa Maison. 6. Comme le tems s'approche que avec la grace de Dieu et le secours de mes amis je puis esperer un agrandissement de mes états, ou je pourrais faire davantage, il est à savoir, s'il ne vaudroit pas mieux d'attendre ce tems. 7. Scachant que la grande mere du duc ne voudra rien contribuer pour le présent, et que de jour en jour on la dit moribonde, cette attente ne feroit que les mettre mieux au lieu qu'à present il feroit un triste debut manquant du necessaire pour se souttenir d'une facon digne de leurs naissance. Si l'electeur Palatin, soit moienant la jouissance du bien de la princesse, soit de quelque autre facon à moy inconnu peut obeir a ces difficultés, de sorte que ces deux nouveaux mariés soient en état d'attendre un plus heureux à venir, sans se voir manquer de tout de le commencement, je me preterois avec le plus grand plaisir du monde au desir de l'electeur, je passerai par dessus toutes les autres raisons et prefererai sans mentir la satisfaction de l'electeur, que j'honore en vrai pere et aime plus que moy meme à la mienne. C'est dont vous pouvez l'assurer et luy faire toutes les attentions d'amitié, qu'on peut exprimer. J'attends votre rapport sur tout cecy et prie Dieu, etc. etc.

Charles Albert.

Munic' ce 28. d'aout 1741.

Cher co. d. S. Comme je me suis assez expliqué dans ma precedente sur l'affaire du mariage du duc Clement, je n'en veux plus faire mention et m'y refere sur tout par rapport aux reflexions, dont vous ferez usage, lorsqu'il sera tems et toujours de

façon, que la précieuse santé de l'électeur ne coure pas le moindre risque de souffrir, je vous envoie donc le plein pouvoir et une lettre de Unertl, pour demander cette princesse et pour traiter le mariage. Le duc Clement pourra aussi la demander en personne et puis retourner en Bavière, ou il attendra le tems du mariage, dont on conviendra dans la suite. D'ailleurs comme mes traittés aussi bien, que l'étroite amitié, que j'ai avec ce cher électeur, m'oblige de luy communiquer toute chose, vous luy direz de bouche de ma part, que la grande duchesse a fait écrire par deux courriers tout de suite par l'impératrice Amalie à sa fille, qu'elle étoit intentionnée de faire des propositions d'accomodement, qu'à cette fin je n'avois qu'à choisir un endroit et nommer moy-meme tel ministre des leurs, qui me conviendrait, qu'on avait aussi informé la France de cette intention. Comme on ne s'est nullement ouvert, en quoy pourroient consister les propositions et que je voiois bien, que ce ne seroit que pour amuser le tapis, pour gagner du tems, et pour me rendre suspect à mes amis, j'y fait repondre que la chose seroit pour le present aussi prématurée qu'infructueuse, prématurée, puisque je ne scavois pas, en quoy pourroient consister ces propositions, infructueuse, puisque je ne pouvois ne vouloir rien faire sans la participation de mes amis et alliés, et si on s'étoit de plus ouvert envers la France, j'en attendrais les avis, mais à fin que l'impératrice puisse juger elle meme, si en tout cas les offres seroient proportionnés, je luy ai fait envoyer quelques exemplaires de la deduction. Je ne me suis trompé sur leur mauvaise volonté, car le jour d'aparavant ils l'ont fait mettre dans les gazettes et font actuellement courrir des écrits cerculaires, qui m'offensent de rechef. La reponse la plus positive, qu'ils peuvent attendre de moy, sera les armes à la main, ainsi qu'il est aussi juste que necessaire. C'est dont vous ferez communication de bouche et je prie Dieu etc.

Charles Albert.

13.

Au camps d'Ens ce 29. de septembre 1741.

Ch. c. d. S. Les devoirs de mon étroite union avec mon cher electeur m'obligent de luy faire part par votre canal, que le traité avec la Saxe a été signé à Francfort sub spe rati; par lequel moienant une indemnisation sur une partie des pays, que la grande duchesse possède, il est obligé de renoncer à son expectance sur Julliers et Berg en faveur de la maison Palatine, tant males que femeles. Je ne manquerai point de communiquer tout le traité à l'électeur et n'ai (en attendant pas voulu) perdre un moment de tems pour luy donner ce pregout d'avance. Le roy de Prusse, avec lequel aussi le traité est signé, renonce aussi à jamais aux dittes duchées, ainsi voila l'électeur et toute la Maison hors de crainte de ce coté, Priez en meme tems l'électeur de ne confier ce secret à personne au monde. D'ailleurs je suis bien aise de vous marquer, que pour ce qui regarde le mariage du duc Clement, je me soumetts à tout tant au tems qu'à la forme. Tout ce-la ne doit pas vous faire perdre un moment de tems pour Francfort, où vous

devez incessamment paraître en publique. J'y envoie trois de mes carrosses avec les attellages, un officier de cuisine et son bon cuisinier; si tout cela ne seroit pas encore arrivé, le comte de Königsfeld a assez de credit pour en commencer le train sur mon compte; le tout luy sera certainement bien remboursé; vous recevrez aussy tout ce que vous m'avez demandé, mais ne perdez point de tems. Informez vous aussy ce que la princesse aimeroit avoir en diamant, et dites au duc Clement, qu'il écrive à la duchesse sa mere de tems en tems. Ci-joint une lettre, qui n'est pas trop bien faite comprenant une relation de mes operations, je vous l'envoie telle qu'elle est, pour que l'electeur en soit informé, celles qui suivront, seroient plus regulaires. Je prie Dieu etc.

Charles Albert.

Je crois qu'avec Königsfeld vous pourriez faire maison ensemble. La lettre en question estoit si mauvaise, que je ne l'ai pas voulu envoyer.

14.

*Au camp de St. Pölten
ce 20. d'octobre 1741.*

Ch. c. d. S. Vous avez fort bien fait d'informer mon cher electeur de l'alliance faite avec le roy de Pologne, elle l'est dans la mellieure forme, et je suis encore dans l'attente sur l'entiere conclusion de celle du roy de Prusse. Le roy de Pologne m'a en outre donné sa voix par une lettre de sa propre main de la maniere la plus obligeante. Si jamais l'élection se termine en ma faveur, ne douttez point, que je me fairai un plaisir infini de passer soit en allant ou en revenant chez mon cher electeur. Tenez bon autant que vous le pouvez pour ma charmante future niece, elle merite bien qu'on prenne son parti, à present que la grande mere est morte à ce qu'on dit elle sera beaucoup mieux, si tant est que la duchesse ne veuille chagriner contre rime et raison le pauvre duc Clement. Je donnerai le soin à l'electrice de faire faire une agrappe de brillant des pierreries, que mon pauvre frere, le duc Ferdinand, a laissé. Je vous joins icy un petit projet de lettre, qui sert de journal. Les nouvelles deviendront bientôt plus interessantes, puisqu'on dit que Neuperg s'avance vers nous. Tachez de finir bientôt l'élection, j'ai les unanimes, mais je ne voudrais pas que l'élection fraîne, je prie Dieu etc.

Charles Albert.

Munic) ce 1. de novembre 1741.*

Ch. c. d. S. Vous ne scauriez suffisamment exprimer à mon cher electeur ma sensibilité de la part, que ce digne ami veut bien prendre à tout ce qui me regarde; assurez-le de ma part que tout evenement heureux, que j'attends de la bonté celeste, ne servira qu'a me faire une étude toute particulière et a employer tous mes soins pour meriter son amitié, qui m'est d'un prix infini. La tendresse, qu'il marque au duc Clement, et l'empressement, qu'il temoigne pour l'accomplissement des deux mariages à la fois, m'y font concevoir avec d'autant plus de plaisir que l'electeur voulant bien suppléer pendant ce tems de crise à ce que je devois et voudrois faire de tout mon coeur, si à present je me trouvois en état, rendra le contentement des nouveaux mariés complet, et calme entierement l'inquietude, que j'avois, qu'une princesse aussy estimable et aussy accomplie que l'est la princesse Marie, n'auroit pas toute la satisfaction, qu'elle merite dans le premier tems de son mariage; aussytot que le calme commencera à se remettre, je ne manquerai pas de leurs servir de pere à ma cour, en attendant je suis infiniment obligé à l'electeur, de ce qu'il veut encore les garder en famille aupres de luy, ne pouvant être mieux qu'entre ses bras et à sa cour. Je ne manquerai pas non plus de faire demander aussytot la dispense à la cour de Rome. Vous declarerez aussy à l'electeur, mais sous le plus rigoureux secret, que le roy de Prusse, qui s'est deja engagé de me donner la voix, demande de faire une étroite alliance avec moy. Le marechall de Bellisle aura dejás rendu compte de la bonne situation des affaires de Julliers et Berg, ainsi j'espère que l'electeur Palatin approuvera ce que j'ai conclu. La Saxe fait aussy des avances. Si je trouvois aussy moien de m'ajuster avec elle, je compte que l'electeur y consentira de meme; ce seront toujours autant d'amis de plus. Quant au roy de Prusse, nous nous sommes dejás donné la parole, qui entre gens de droiture vaut d'avance autant qu'un traité, de sorte qu'il n'y a plus a douter de la conclusion. Je parts mardy pour l'armée et compte en très peu de jours ouvrir la campagne du coté de la haute Autriche, c'est dont vous informerez aussy l'electeur de ma part, je prie Dieu etc.

Charles Albert.

Au camp pres de Prag ce 24. de nov. 1741.

Ch. c. d. S. Je ne crois point que vous pouvez vous absenter pour aller à Manheimb, sans quoy je serois bien aisé, que vous donniez part à l'electeur, qu'enfin mon alliance avec le roy de Prusse a été conclue et que sa renontiation sur Julliers

*) Die Ortsangabe könnte nur auf Schreibverstoß beruhen. Karl Albert kam am Abend des 1. November von Strengberg nach Ens. (Münchner Reichsarchiv; Hohenaschauer Archivalien, Feldzugsdiarium des Grafen Max von Preysing 1741.) Aus dem Schlusssatz namentlich aber erhellt, dass vielmehr die Zeitangabe unrichtig und dass der Brief in die erste Woche des September einzureihen wäre, demnach als 13. Brief unserer Sammlung zu gelten hat.

et Berg en faveur des deux sexes en est un point essentiel, je ne manquerai pas de communiquer le tout à l'électeur et je luy recommends le secret et je prie Dieu etc.

Charles Albert.

Ch. c. d. S. Je vous remercie sur les compliments, que vous me faites par rapport à la prise de Praag; il faut avouer que c'étoit le coup de parti, ce que les suites heureuses nous confirment de plus en plus. Nous avons eu en cette place plus de 100 pieces de canon et de 3000 prisonniers, entre lesquels au moins 70 officiers. L'attaque s'est fait en 4 endroits, mais c'est la fausse, qui nous en a facilité la reussité. J'avois donné ordre de faire cette fausse attaque à une heure après minuit auprès d'un vieux retranchement, que j'ai fait occuper le premier jour en marquant cette place. J'ai donné ordre, qu'on y fasse un feu continuel et terrible, ce qui fut aussy executé et attira presque toute la garnison, qui se donnoit toutes les peines du monde à repondre à cette fausse attaque. C'est une heure après, qui fut 2 heures, que j'étois convenu avec les Saxons d'attaquer en deux endroits, et j'ai donné ordre au comte de Saxe, que j'avois envoyé avec un detachment d'environ 3000 hommes de l'autre coté de la Moldave, d'attaquer à la meme heure. Le tout fut très bien executé, nos grenadiers montirent avec des échelles et trouvèrent de ce coté très peu de resistance. Après avoir pris poste sur les remparts ils enfoncerent la porte et la cavallerie entra. J'l y a eu quelques bourgeois et soldats, qui ont fait mine de se defendre, qui furent tué, le reste se sauva tout de suite et le comte de Saxe recu les clefs du commandant, qui après avoir appris, que nos gens étoient maitres de la place, se rendit prisonnier de guerre. On ne s'en contenta pas, car comme la citadelle nommée le Fischerat étoit encore occupée de 3 ou 400 hommes, on obligea le gouverneur de donner un ordre par écrit au commandant du Fischerat de se rendre, ce qui fut executé, et la citadelle fut vidée. Les Saxons tirerent beaucoup de leurs geschwindstuk et mirent par là l'allarme dans la ville de sorte qu'ils ont eu le general Miesbach et 13 soldats de tués et une trentaine de blessés, aiant essuié un feux assez considerable ils se rendirent pourtant maitres du Carlsthor et percerent pareillement dans la ville, de sorte qu'a cinq heures du matin Praag étoit emporté. J'y suis entré a 10 heures et y ai fait chanter le Te Deum à la Cathedrale, 3 ou 4 jours après j'envoiois un dettachment avec le comte de Saxe pour decouvrir l'armée ennemie dans l'intention de suivre avec la notre et de la combattre, mais les ennemis furent tellement consternés de la prise de Prague qu'ils n'oserent nous attendre et se retirerent. Nous avons envoyé Houlands Polonois après eux, qui ont tué une cinquantaine de Housards et pris autant; depuis leurs retraite leurs desertion augmente à un point, qu'il n'y a pas de jour qu'il en vienne plus de cent; elle monte dejas à quelque mille, ce qui vaut une bataille gagnée, et

si par rapport aux subsistances et à la saison avancée on n'étoit empêché de les suivre, toute cette armée fugitive seroit tres facile à detruire totalement. Je vous fais ce petit detail pour en informer l'electeur par un extrait, que vous en ferez; il est bien vray qu'il faudroit envoyer des relations toutes les semaines, mais je n'ai personne icy pour les faire et à moy il me manque le tems pour ce-la. Quant au contract de mariage du duc Clement je n'en ai rien vu, sans quoy j'y aurois certainement repondu avec le plus grand empressement du monde, ne souhaitant rien tant que ce mariage. En voila assez pour aujourdhui. Pressez l'election, c'est ce qu'il y a le plus important pour moy, et je prie Dieu etc.

Charles Albert.

P. S. Je compte me faire proclamer après demain et de fixer l'hommage pour 3 semaines, le couronnement ne pourra guère se faire qu'après Francfort.

18.

Praag ce 19. de decembre 1741.

Ch. c. d. S. J'ai lu avec attention toutes les pieces concernant le contract de mariage, dont jusqu'à hier au soir que votre courier est arrivé, je n'avois encore rien vu et ne puis m'imaginer par quelle maudite negligence Unertl ne m'en a rien envoyé. Vous pouvez aller à Manheimb, si vous le croiez necessaire, et que vous le pouvez sans que mon service à Francfort en patisse, et assurer mon cher electeur, que rien au monde ne me tient plus à coeur que la conclusion de ce mariage, ma plus grande satisfaction consiste à serrer de plus en plus et par tous les moiens imaginables l'etroite union, qui regne entre nos deux Maisons, et qui y doit regner éternellement. Comme je n'ai pas eu le tems de faire toutes mes remarques sur le contract meme, je les ai faites sur les extraits de celui du duc Ferdinand. Si on les trouve justes, et que la cour Palatine en est d'accord, comme je l'espere, on n'a qu'à remplir les plasses vides du contract et l'affaire sera finie. J'espere qu'il se passera très peu de tems, que je pourrai trouver un amplement pour le duc Clement, et qu'alors les nouveaux mariés seront mieux à leurs aise, je crois cependant qu'avec ce qu'elle a et ce que peut-être l'electeur Palatin voudra en attendant y joindre, ils pourront vivre tres honorablement. D'ailleurs je ne scaurois assez vous repeter, combien il importe de finir bientot l'election, et faites connoitre à la cour Palatine, que c'est a elle qu'il importe le plus. Comme certainement je suis le mellieur amy, que l'electeur peut avoir au monde, il ne faut pas qu'il doute, que parvenant à la couronne imperiale je ne fasse tout pour luy, mais qu'il considere aussy qu'allors je serai aussy plus en état de le faire et plus efficacement, tant par rapport à ses pretensions d'argent, qu'il a sur la maison d'Autriche, que d'autres, je ne doute donc nullement, qu'on pretera les mains à une prompte conclusion et prie Dieu etc.

Charles Albert.

19.

Praag ce 26. de decembre 1741.

Ch. c. d. S. Aiant appris avec bien du plaisir et de satisfaction qu'enfin le jour de l'election est fixé pour le 24. du mois qui vient, je me conforme avec plaisir a ce qu'on a projeté par rapport au couronnement, et ce-la d'autant plus que j'attendrai l'issue de ce grand evenement aupres de mon cher electeur Palatin. Pour rendre la joye plus parfaite n'y auroit il pas moien de differer de quelques jours les noces, c'est à dire jusqu'au 20. ou 21. ou 22., alors tout pourroit s'y trouver assemblé, ce qui feroit une grande consolation à nous tous, cependant je ne pretends gêner en rien l'electeur, informez vous en sous main et mandez moy la verité. La reine et le prince roial s'y trouveroit aussy et meme mes filles, si on les y souhaittoit. J'attends votre reponse à Munic, pour ou je parts apres demain, s'il plait à Dieu et prendrai mon chemin par Dresden pour faire la gallanterie au roy de Pologne, et je prie Dieu etc.

Charles Albert.

20.

Munic ce 6. de l'an 1742.

Ch. c. d. S. J'ai vu par celle, que vous avez écrite hier qu'il seroit difficile de differer le terme des noces jusqu'au 20. ou 21. Comme je souhaiterois fort d'en être, vous n'avez qu'a me mander, si peutêtre je n'y serois pas incommode, et marquez moy, quand en ce cas le jour restera fixé, je compte d'y amener la reine, mon fils et deux de mes filles, mais si peutêtre il y auroit contre toute attente quelque difficulté, mandez le moy par un courier, car il ni a pas de tems a perdre. Rien au monde ne sera plus touchant pour moy et ne scauroit me faire plus de plaisir que de voir mon cher electeur et nos deux Maisons reunis, c'est que je souhaite avec le plus d'ardeur, et ou je serai le mieux pour attendre l'issue de l'election et je prie Dieu etc.

Charles Albert.

21.

Munic ce 8. de Janvier 1742.

Ch. c. d. S. Comme je ne scaurois avoir de plus grande consolation et satisfaction que de me trouver avec mon cher electeur, et que je ne voudrois nullement que par rapport à moy les noces fussent différées, je m'y rendrai sans faute vers le 15., 16. ou le 17. au plus tard pour y pouvoir assister le 18. de ce mois qui reste le jour fixé. Depuis que les ennemis ont forcé les lignes, ils ravagent dans le pays; quoique le corps de Minuzi et de Segur est encore dans Linz, ils brulent ou ils peuvent et ne suivent point en ce-la l'exemple, que je leurs ai donné; je scai bien qu'ils ne peuvent pas s'y souttenir, mais le pais est depourvu de troupes, en at-

tendant ils le ruinent. Ce sera le cas, ou je prierai mon cher electeur de m'envoyer de secours, et aussy celuy, dans lequel j'espere que les électeurs presseront d'autant plus l'election pour mettre au plutot fin a cette rage barbare, qui leurs a fait choisir tout expres ce tems de l'election pour me mortifier. Apres l'election l'empire s'erigeant en mediateur conjointement avec la France et les autres puissances pourra y mettre bientôt le Holà et pourra faire faire la paix a des conditions equitables. Je prie Dieu etc.

Charles Albert.

22.

Creilsheimb ce 14 de janvier 1742.

Ch. c. d. S. Je n'ai jamais eu d'autre idée par rapport au jour fixé pour les noces que le 18. de ce mois et aurois souhaitté, que les noces fussent remises au 20. ou 21., mais aussytot que j'ai appris que le jour de l'entrée de l'electeur mon frere etoit fixé pour le 20. j'ai d'abord pris la resolution d'accelerer mon voiage pour arriver avant le 18. Avant de monter en chaise j'ai appris que les noces devoient se faire le 15., mais comme les princesses étoient dejas parties, j'ai continué mon chemin dans l'esperance, qu'on s'en tiendra encore au 18. ou que, si les noces sont dejas faites j'arriverai, du moins le lendemain, qui est le goldene tag, a présent arrivant le 16 tout depend encore de l'electeur, lequel je prierai de ne point s'incommoder, à faire de cérémonie avec quelqu'un, qui luy appartient entierement et qu'il veuille toujours se regarder comme un enfant de sa maison. La liste de la suite a dejas été envoié, pour ne pas nous empecher les uns les autres, nous avons pris deux routtes differentes, les princesses sont parties un jour plutôt, mais le tout arrivera ensemble. Elles en 5, et moy en 4 jours. J'ai bien prevu l'envoi de la grande duchesse, on voit bien clairement qu'elle met tout en usage pour le tems de l'election dans l'esperance, d'y mettre quelque empechement, mais l'electeur de Maience y repondra, comme vous me dites, d'une facon, qui m'enchanté et m'oblige au de la de l'imagination; il est bien vray qu'on ne peut guere empecher pour le present aux Lorrains de faire bien du degat en Baviere et meme d'y avancer, mais on scait bien que ce-la ne scauroit être de durée; il y a aussy a considerer que non seulement pour mes interets, mais pour le bien de l'empire il ni auroit certainement rien au monde de plus ruinible qu'un nouveau delai de l'election, puis qu'allors non seulement elle ne se feroit pas si tot, mais aussy il en naitroit indubitablement quelque schisme, ou bientôt le sisteme de l'empire se trouveroit entierement bouleversé. Cette circonstance de l'eruption dans la Baviere devoit bien plutôt accelerer l'election que la differer, car aussytot que je serai élu empereur, n'ayant rien au monde plus à coeur que le repos publique et le bien de l'empire, je pourrois être le premier à employer moy meme la mediation de l'empire et de la France, alors des puissances jointes ensemble il ne sera pas difficile de proposer à la grande duchesse un acco-

moderement raisonnable et de la menacer en cas de refus de la depouiller de tous les états, que sans cela elle possede injustement. Si au contraire en cette occasion l'empire se separeroit d'avec la France, il n'en naitroit qu'une guerre plus sanglante, qui n'auroit point de fin, et alors on verroit aussy bien qu'à present, que le grand duc ne scauroit jamais convenir pour empereur, et par consequent tout ce delai ne scauroit être util aux vices de la grande duchesse et seroit toujours infiniment ruinible au st. empire. Faites voir cette lettre au comte de Königsfeld et convenez ensemble ce qu'en forme de discours vous en direz au ministre de Maience et autres et je prie Dieu etc.

Charles Albert.

P. S. J'embrasse mon cher frere l'electeur de Cologne du fond de mon coeur et me fais une satisfaction infinie de luy marquer de bouche, combien je luy dois.

23.

Mannheim le 21. de janvier 1742.

Ch. c. d. S. J'ai recu votre lettre, par la quelle je vois que les affaires de l'election vont bien, je ne doute pas cependant que les partisans de la cour de Vienne n'ayent fait tous leurs efforts, pour l'archiduc et peutetre conservent ils encore quelqu'esperance secrete d'y reussir, quoique le moment en soit si prochain, qu'il faudroit un grand changement pour qu'ils puissent reussir. J'en ay la dessus aucune inquietude, et d'autant moins que vous connoissez ma confiance dans l'amitié, le zele et le silence de m. le marchal de Bellisle, dont il me donne de nouvelles preuves à chaque moment.

Je reprends tous les articles de votre lettre, que je repondray separement.

Il faut faire faire sur le champ et sans perte de tems 24 couvertures de chevaux gallonnées d'argent et tout au plus riche. Ce n'est pas dans de pareilles occasions qu'il faut aller à l'oeconomie.

A l'egard du Mantelkleid j'en fais faire icy un riche et un noir. On travaille aussy icy à un manteau pour l'imperatrice.

Je ne scay pas, qui a pu faire courir le bruit, que les ennemis avoient pris Vilshoven, leurs houssards y ont fait quelques courses, mais n'y ont pas formé d'établissement.

J'ais vous prevenir sur les nouvelles, qui se repandront que l'a attaqué Scharding sans l'avoir pu prendre. Le marechal de Terring s'est effectivement présenté devant cette place, mais comme les ennemis y ont six mille hommes et qu'il n'en avoit que deux, il a jugé apropos de se retirer jusqu'à ce qu'un plus gros corps de troupes, qu'il attend et l'ait rejoint. Alors il attaquera Scharding, je ne doute pas, qu'il n'enleve aux ennemis. Je m'attends bien que les partisans du grand duc feront sonner fort haut cette espece d'évenement, sur lequel vous serez assez instruit pour

détruire tous les bruits, qu'ils repandroient, et prévenir les mauvaises impressions, qu'ils s'efforceroient de jeter dans les esprits.

Je vous envoyé une liste des presents, que j'ay destiné pour cette cour. Comme vous la connoissez, vous jugerez, si la destination est convenable en égarde à la situation presente. Vous me manderez ce que vous penserez la dessus. Vous sentez bien que par toutes sortes de raisons je veux faire les choses convenablement, sur ce que je prie Dieu etc.

Charles Albert.

24.

Manheim le 25. de janvier 1742.

Ch. c. d. S. Je reçois avec plaisir les témoignages de la joye, que vous donne l'heureux evenement d'hier, et je suis bien persuadé de tous les voeux, que vous avez fait pour me voir assis sur le throne imperial. Comme je connois vos services et votre attachement pour moy je seray charmé de vous donner en tout tems des marques de ma satisfaction et je prie Dieu etc.

Charles.

25.

Manheim le 28. de janvier 1742.

Ch. c. d. S. Comme enfin les choses seront pretes pour le 31, je ne manquerai pas de faire mon entrée ce meme jour, j'enverrai aussy un gentilhomme au landgrave de Darmstatt, mais ce ne pourra être qu'avec une lettre de ma propre chancellerie, puisque celle de l'empire n'est pas encore arrivée; en attendant il m'a dejas fait inviter et j'ai fait reponse de bouche à son envoyé; il m'a aussy offert un de ses princes pour servir à table au couronnement et une princesse pour porter la queue, je ne scai, si puisque ce-la se fait dans l'église, il ni auroit point de difficulté. Je serai fort aise de vous voir à Darmstatt, étant de la derniere consequence et nécessité de concerter les choses ensemble, pour que tout aille comme il faut. Quand à votre envoy en France, je ne scai, si dans les conjonctures presentes je pourrai me passer de vous, ce que vous connoîtrez mieux que personne, je ne l'ai promis à personne d'autre. Je voudrois aussy scavoir, à qui je dois envoyer pour la notification, de quel grade les personnes à envoyer doivent être, et quand je les enverrai. J'attends avec impatience la proposition de l'electeur de Maience pour un vicechancelier et j'espere, que ce sera Königfeld; depuis le depart de Colloredo j'ai reçu une lettre interceptée de Bernclau à luy Colloredo, de sorte qu'il se trouve actuellement en correspondance avec mes ennemis. Je prie Dieu etc.

Charles.

P. S. Pour ce qui est de la proposition de mr. de Munchhausen je m'en

rapporte à la reponse, que je fais à votre relation; comme je suis honnet homme, je ne la scaurois cacher à la France, mais je consens avec plaisir que Mr. de Münchhausen en previenne le marshal de Bellisle; au reste je suis enchanté de la bonne volonté de la maison d'Hannovre.

26.

Francforte le 20. de may 1742.

Ch. c. d. S. Je vous envoie ci joint la premiere relation, que j'ay recui par un courrier dépeché de dessus le champ de bataille, par laquelle vous verrez, que le roy de Prusse vient de remporter sur les Autrichiens commandés par le prince Charles de Lorraine une victoire complete. Le marechal de Schmettan, que le roy de Prusse m'envoie, est chargé de m'en faire les details, dont je vous feray instruire. Cet événement important aura des suites, qui le seront encore d'avantage; mon premier soin sera d'en rendre à Dieu de solemnelles actions de graces.

Le roy de Prusse fait savoir que les ennemis marchoient sur Pragues et qu'ils étoient à Teutsch-Bogonow s'est déterminé sur le champ de marcher même avant qu'il eut été joint par le prince d'Anhalt vers Czaslaw le 16., et le 17. aux environs de Guttemberg, c'est dans la plaine de Czaslaw, où s'est donnée cette bataille le 17. Sur ce je prie Dieu etc.

Charles.

Beilage.

*Du champ de bataille près de Czaslaw
le 17. may à 5 heures du soir.*

Le roy de Prusse ayant été averty pendant la nuit que les ennemis marchoient à luy, se depecha de mettre son armée en bataille dès la pointe du jour et les attendit en bon ordre jusqu'à 8 heures du matin, que le combat commença. L'aile gauche de la cavallerie Prussienne s'est un peu ébranlée et l'aile droite fit aussy un petit mouvement, qui fut occasionné par ce que les housards auroient tournés l'armée et étoient tombés sur les équipages, mais le desordre de la cavallerie dura peu et fut bientôt retably par la bonne contenance de l'infanterie et surtout par celles du roy, qui s'est porté par tout et a donné ses ordres avec une fermeté et une presence d'esprit admirable, de sorte que la cavallerie qui venoit de se remettre et l'infanterie ayant en meme tems chargé, leur deroute a été generale. Les deserteurs assurent, que l'armée Autrichienne montoit à 30000 sans compter les housards et les tolpaches. La perte de notre coté ne va pas à ce qu'on en peut juger à 2000, mais celle des ennemis paroît passer 6000 h. sur le champ de bataille sans compter ce qu'ils perdront dans leur fuite. On ne s'est par trop attaché à faire de prisonniers et je ne vois pas qu'il y en ait plus de 2000 jusques à present. Il y a toute apparence qu'on en fera d'avantage on ne saura de même le nombre de leurs blessés que demain ou après à mesure qu'ils seront obligés de les laisser en se reti-

rant, mais il doit scurement etre tres considerable, car le feu de l'infanterie Prussienne a été terrible. Les prisonniers viennent de dire dans le moment, que le prince Charles est du nombre des blessés, le comte de Rottembourg l'est aussy dangereusement du coté des Prussiens. Le Marechal de Schmettau, que le roy de Prusse envoie à S. M. I., rendra un compte plus étendu, j'écris cecy sur le champ de Bataille fort à la hâte pour profiter du courrier.

27.

Francfort ce 18. de Juillet 1742.

Ch. c. d. S. J'ay vu par la votre du 13. de ce mois le discours, que vous a tenu le comte de Podewils touchant Milord Stair, comme quoi celui-cy aimeroit assez, que vous entrassiez avec lui en commerce, ce que même selon l'avis du dit comte pourrait non seulement avantager mon interét, mais encore pourrait-il le demander. Loin que je sois d'un sentiment contraire, je pense même, qu'il faut passer par dessus tout ce, que faire se peut pour établir une fois ce commerce, dont le delai m'a dejas inquieté, dont l'établissement me promet beaucoup de bon et au quel j'ai buté dejas depuis plus longtemps. Le grand point en est, que vous menagiez en cette occasion, comme vous me promettez dejas, et comme votre savoir faire vous fera effectuer avec aisance et une conduite tele, qui puisse être à l'abri de juste reproches et d'ombrage du coté de la France.

Le discours entamé une fois par le mylord entrainera sans faute en matiere le point du moyen ou plan, sur le quel je pourrois penser me contenter. Vous luy ferez entendre à ce sujet, que ce plan est tout trouvé, et même dejas connu au roi Britanique, puis que par abondance de confiance, que j'avois en tout tems en lui, comme le prince de l'Europe, que j'estime le plus juste et le plus éclairé. Il a été le seul des non aliés, auquel je l'avois communiqué dejas l'année passée, que je regardois ce plan, fait entre les aliés, pas moins raisonnable, qu'il est juste, et equitable, puis que j'avois desisté de bien des pais, que mes justes pretensions toutes fois enfermoient. Au cas qu'il vous repliquoit, que ny plus ny moins la hache paroissoit à l'Angleterre être jettée trop loin encore, vous pourriez lui faire entendre, que vous ne doutez pas, que malgré toute moderation, qui a dejas precedé, je pourrois bien pour l'amour du retablissement de la tranquillité publique me laisser porter à mettre pour le présent encore plus d'eau dans mon vin, que je n'ay dejas mis par le passé. Mais au cas, qu'il touche la corde du Royaume de Boheme pour le sortir du plan, vous repliquerez, qu'il seroit bien dure et difficile, de me faire desister d'un morceau, pas seulement du total des plus importants, mais encore en égard à mes droits, des mieux fondées, que je serois non seulement guere d'humeur, mais aussi guere en droit de m'en desister solidement et à perpetuité au prejudice le plus enorme de ma future posterité. Au cas, qu'il y insiste, vous lui direz, qu'en tout cas il faudroit trouver des moyens de me contenter par quelque equivalent et tel,

qui feroit une augmentation des revenus ordinaires de la Baviere au moins de six Millions de flor. d'Alemagne par an. Des quels (mes justes droits à part) milord connoitra lui même, j'aurai plus que besoin tant pour maintenir avec la force requise les lois de l'Europe, que pour soutenir la dignité Imperiale avec toute la splendeur requise, dignité qui engage a bien des depenses extraordinaires, et qui donneroit et perpetueroit à ma Maison la couronne Royale, sans quoi on ne feroit jamais rien de solide, ny de stable entre la Maison de Baviere et la cour de Vienne, qui toutesfois, comme je ne connois que trop bien, doivent être le plus solidement et le plus etroitement unis, pour pouvoir le rester à jamais, et pour pouvoir aspirer jamais à l'effet d'une stable tranquillité dans l'empire et dans toute l'Europe. Ex hoc, peut on dire, pendet lex et prophetae. S'il vous parle peutetre, qu'il est absolument necessaire, que je puisse et que je veuille me detacher de la France, vous pouvez lui dire, qu'etant empereur et d'ailleurs d'une maison toute Alemande, qui pendant tout de siecles a contribué au maintien de l'empire, il ne devoit pas douter, que le bien du dit empire étoit la chose, qui me tenoit le plus à coeur, et que ce seroit là le but, où tendroient toutes les actions de ma vie, que par consequent, sachant, combien il importoit à l'empire de vivre en bonne intelligence avec les puissances maritimes, je ne manquerai jamais de tout employer pour me la conserver et de suivre sur ce point les maximes des empereurs, mes predecesseurs, de sort qu'ayant le coeur placé ainsi, que le doit avoir non seulement le chef de l'empire, mais comme chaque Bon Patriot Alemand, il ne doit jamais apprehendre, que je me laisse entrainer en des liaisons contraires à ce but. Vous prendrez le reste ad referendum. Je suis curieux de savoir bientôt le resultat de votre conversation et prie le Seigneur, qu'il vous ait dans sa sainte garde.

Charles.

P. S. Vous pouvez aussy ajouter à ce qu'est dessus et dire de vous même, comme quoi vous savez, que je n'ay pas lieu d'etre bien content de la conduite de la France, et que par consequent je n'y suis pas si attaché, qu'on le croit, et peutetre m'a-t-elle dejas donné, ou me donnera-t-elle encore assez d'occasion pour m'en degager sans donner la moindre atteinte à la bonne foye, a la quelle je n'ay jamais manqué de ma vie. Outre cela pouvez vous faire entendre à milord Stair, que si je savois me rendre agreable au roi Britanique par mes offices de mediation pour applanir le different entre les deux couronnes d'Espagne et d'Angleterre, je me ferois plaisir non seulement de les lui offrir, mais aussy de les employer et les employer de mon mieux.

Charles.

Francfort ce 19. de juillet 1742.

Ch. c. d. S. Mes ordres donnés en réponse à votre relation en date du 13. de ce mois étoient sur le projet de partir, lorsqu'une relation ulterieure de votre part arriva, datée du 15. du courrant, et apportée par courrier ce midy, dans le tems, que je voulais passer a table.

La dite relation me fait le detail de l'entretien, que vous avez eu avec milord Stair.

J'ay eu plaisir d'apprendre, que vous vous etes abouchés ensemble et j'en ay eu plus encore d'apprendre les sentimens, intentions et dispositions, dans les quels selon les assurances du dit milord et du comte de Podewils se trouvent les deux rois pour être les mediateurs entre moi et la cour de Vienne. Cette mediation me sera toujours d'autant plus chere et agreable, que plus j'ose me flatter de l'amitié de dits rois, les quels en revanche je puis bien assurer de la sincerité de la mienne, et que plus je suis persuadé de leur penetration et connoissance des choses, comme aussy de leur justice et equité. Autant que j'ay a me feliciter sur toutes ces reflexions, autant ai-je aussi, pour dire comme je pense, à faire entrevoir ma surprise, que je ne scaurais cadrer sur l'objet, qu'on se forme d'un future accomodement, objet, qui ne roule, que sur nouvelle guerre, qui ne scauroit être, que de tres longue durée, et dont l'issue est bien incertaine, qui roule sur des pais premierement à conquerir, et sur des pais, sur les quels je n'ay jamais eu rien à pretendre, qui conviendroient en tout et de toute façon beaucoup mieux à la Maison de Lorraine, leur ancien patrimoine en faisant partie, et que même pour y aspirer j'aurois à debuter par me de-faire de ceux, sur lesquels j'ay les droits les mieux fondés, et desquels j'avois dejas et ay encore en partie la juste possession. J'ay bien meilleure opinion de l'amitié et de l'equité de deux rois, des quels je ne scaurois apprehendre, qu'ils ne scauroient ou ne voudroient se mieux prêter en ma faveur, pour me faire avoir de la masse, sur la quelle j'ay tant à pretendre (ou bien des pais attenants au mien) une realité point future, point vague et incertaine, mais present et telle, qui puisse contrebalancer la depence inevitable, et attachée à la couronne imperiale, que je porte par leur propre gré et assistance, et me mettre à l'abri de reproche aux yeux de tout l'univers, devant les quels ont paru, mes justes droits, qui ont fait le sujet de la guerre et que je puisse aussi en repondre à ma succession, à la quelle je devois rendre compte de ce, qui lui est dû si legitiment. Vous verrez dans ma precedente du 18. juillet, de la quelle est aussi chargé le même porteur de la presente, de quelle façon je pense à ce sujet. Je m'y relate et insiste aux sentimens, que vous y trouverez. On fait valoir le grand affoiblissement, qui a succedé à la grande alliance contre la cour de Vienne moyenant le double demembrement de deux rois, de Prusse et de Pologne, demembrement, qui certainement ne subsiste pas en entier, puisque j'ai tout lieu de me flater de l'attachement du premier, qui à ce que j'espere, ainsi qu'il me l'a fait esperer, ne me sera jamais contraire, et que je puis compter sur la con-

tinuation de l'amitié aussi bien que sur la bonne volonté et la droiture du dernier. On fait valoir la situation malheureuse de l'armée Francoise en Boheme, on la réduit à peu de chose, si ce n'est tout à fait à rien. Cependant nos deux armées tant en Baviere qu'en Boheme consistent encore en plus de soixante milles hommes effectifs, toutes troupes réglées, qui meritoient bien, ce qu'il me semble, plus d'attention, qu'on n'en fait, et qui certainement sauront au pis aller se faire jour, ce qu'on ne pourra empecher, sans en venir aux mains. Nous n'avons pas encore perdu ny bataille, ny place, de sorte que nos affaires ne sont pas en si mauvais état, que la cour de Vienne les fait paroître, à moins que sans coup ferir on veuille jeter son épée pour subir une paix honteuse, ce qui ne sera jamais mon avis, quoique je me preterai toujours avec plaisir à la mediation des deux rois dans l'esperance toutes fois, de me procurer une paix honorable. On fait valoir les intrigues et demarches faites sous main par la France pour faire une paix à part avec la cour de Vienne. Si les choses étoient absolument telles, qu'on veut me les depeindre, elles meritoient non seulement reflexion, mais encore me degageroient des obligations, aux quelles je ne scaurois (jaloux que je suis de mon bonheur et de ma parole) jamais contrevenir, à moins qu'on ne m'y ait donné sujet. Je me donnerai cependant les mouvemens et peines convenables pour en deterrer et savoir le vrai. Et sans compromettre le milord Stair j'écrirai une lettre nette et claire au cardinal, par la quelle je demanderai des éclaircissemens positifs sur bien des doutes et le mettrai au pied du mur sur ce, quil voudra encore operer, ou non, après quoi je prendrai mes mesures. En attendant pourroit-on jamais d'attendre, que j'aurois assez peu de reconnoissance à un ami et allié, qui s'est prêté de toutes ses forces pour m'aider à soutenir ma juste cause, et pour avancer mes interets, que je pourrois le sacrifier, et me preter à sa ruine pendant qu'il travaille et s'expose pour me avantages. Je me preterai sans repugnance toujours, à ce, qui pourroit retablir la tranquillité mais la retablir solidement et à la durée, eu égard surtout à une satisfaction convenable, reelle et proportionnée à mes droits, sans la quelle je ne scaurois non plus soutenir la dignité de la couronne imperiale avec la splendeur requise, ny me disculper du tort fait à ma succession en luy otant des droits, que je ne luy ay pas donné. Tous les articles de vos deux dernieres relations, l'une en Allemand, l'autre en François, trouveront en ce, que j'ay dit jusqu'icy, leur reponse. Il ne me reste que de vous faire encore celle, que meritent les sentimens obligeants et bien intentionés pour moi, dans les quels le milord vous a parlé. Vous lui temoignerez, que j'y suis tres sensible et de la forte perswasion, que s'il voudroit les employer tout de bon an ma faveur, il ne tiendrait qu'à lui de les faire bien valoir. Je lui en auroi autant de reconnoissance et d'obligation, que je lui en scaurois de gré. Pour vous je prie Dieu etc.

Charles.

Francfort ce 24. de Juilliet 1742.

Ch. c. d. S. Après avoir murement reflechi sur les conjonctures presentes, sur la triste situation de mes affaires et sur tout sur le parti, qui me reste à prendre, et qui doit être pris de façon, que mon bonheur et gloire aussi bien que ma bonne foy n'en souffre aucunement, je me suis déterminé de me rendre d'autant plus aux offres obligeants, que mylord Stair vous a fait de la part du roi d'Angleterre, que plus il vous assuré, que m'adressant à lui il me recevrait les bras ouverts. C'est donc à ce prince, que je me suis adressé avec une confiance entiere, le priant non seulement de vouloir employer sa mediation entre ma maison et celle de Loraine, pour nous accomoder à l'amiable sur les differens, que nous avons par rapport à la succession d'Autriche. J'ai fait plus encore et reflechissant, combien de sang la continuation de la guerre couteroit encore à l'Allemagne, je lui fais voir, qu'en chef de l'empire mes soins paternels effacent même ceux, qui devroient veiller sur mes propres interêts et comme les troupes auxiliaires étrangères paroissent en quelque façon causer de l'ombrage dans l'interieur de l'empire, j'offre de les congédier toutes, et de ne garder que des troupes toutes allemandes. Je ferai même evacuer la Boheme entiere à condition, que les hostilités cessent et que la Baviere, sur la quelle personne n'a rien à pretendre, soit également evacuée. Et c'est de cette façon, après avoir mis le calme dans tout l'empire, que sous la mediation de l'empire et des rois d'Angleterre et de Prusse, comme aussi d'autres puissances, qu'on trouvera convenables d'inviter, que les negociations pour me rendre justice sur mes droits pourront être entamées, et tous les differents accomodés à l'amiable.

C'est ce, que vous pouvez confier à milord Stair, et comme je me flatte, que cette declaration sera aussi du gout de la nation Angloise, j'espere, qu'il y joindra aussi ses bons offices, et cela d'autant plus, que ce sont precisement ses insinuations, qui m'ont fait prendre ce parti et que j'ay suivi en cette occasion. Vous en ferez aussi part au Gr. Pensionnaire et au ministre Fagel en leur témoignant la confiance, que je mettois dans leur equité, la quelle me fait esperer, qu'ils seront également portés à me faire avoir une satisfaction proportionnée à mes justes droits, qu'ils pouvoient également compter sur ma sincere amitié à tout égard et que je me ferai un etude tout particulier et un vrai plaisir d'entretenir et de consolider la bonne intelligence et union, qui a toujours regné entre l'empire et les etats generaux. Pour vous mettre entierement au fait de la resolution, que j'ay prise, je vous communique le projet du decret de commission (quoique pas encore arrêté) tel qu'il est et je prie Dieu etc.

Charles.

P. S. Si l'occasion se presente, faites mes compliments à la duchesse d'Arenberg et dites lui que j'espere, qu'elle ne sera jamais ennemie de la personne, l'étant

peut-être de la cause. Je me souviens trop agreablement des politesses, que j'ay reçu à Bruxelles pour en douter un moment.

Charles.

30.

Francfort ce 1. d'aout 1742.

Ch. c. d. S. Je vous avoue, que je ne m'attendois pas, qu'un pareil sentiment (que milord Stair vous a non seulement fait connoitre dans sa conversation avec vous, mais aussi, qu'il a couché par écrit dans les notes, qu'il vous a envoyé et que vous m'avez communiqué en original) pourroit être la suite de son premier discours, qu'il a eu avec vous, et de tout ce, qu'alors il vous avoit insinué de son propre mouvement. Je ne scaurois croire, qu'il pense tout de bon en ce, qu'il me propose de debuter par congédier les troupes auxiliaires étrangères, et par evacuer la Boheme sans même que reciproquement l'evacuation de la Baviere se fasse. Seroit ce possible, que je puisse songer à faire pareil pas, et qu'avec la dignité, que j'ay, je puisse et je voulusse être sans mon propre pais, abandonner mon patrimoine, me trouver sans domicile et sans residence, par consequent hors d'état d'entretenir mes troupes et ma Maison et me trouver encore hors de celui, d'être utile à mes amis.

Je suis parfaitement persuadé de l'equité et de la justice de sa Maj. Britt., par la quelle elle ne scauroit desaprouver le prix et le cas, que je fais de la conservation de l'ancien patrimoine de ma maison, sur lequel personne a droit de pretendre. Ma gloire ne souffriroit pas moins que mon amour pour ma patrie, si après les pais et etats, que j'avois revendiqué à l'entrée de la guerre, au sortir d'icelle je me verrois non seulement privé de leur possessions, mais aussi frustré de la jouissance entiere de mon propre pais, qui n'a dejas que trop souffert, et frustré même d'un chez moi. Serois-je l'empereur en vagabond! serois-je un prince sans pais! Et cela point pour avoir perdu forteresse et bataille, point par le sort capricieux des armes journalieres, mais par le seul effet d'un accomodement, si jamais il meriteroit d'en porter le nom, et moi si jamais je pourrois être assez malheureux d'en faire de cette nature. Pour peu qu'on reflechiroit aux Maisons, et à leur difference, et pour peu qu'on penseroit à celle, qu'on veut, comme il paroît, sacrifier, et à celle en faveur de la quelle on le feroit. La difference seroit toute trouvée, dans le tems, que la derniere en effet est une maison estrangere, qui a dans ses veines plus de sang François qu'Allemand, et que la premiere est de la vieille, vieille roche Allemande, et même encore des premiers fondateurs, d'ou en parti est sortie la creation de l'empire. Pour peu qu'on pensoit insister à cette idée, la mienne seroit immancable, comme quoi l'Angleterre n'a jamais pensé à effectuer une paix, s'il est vrai, que serieusement elle s'est faite des conditions, aux quelles l'empire non plus que son chef ne scauroient jamais s'y conformer, etant de son propre interet de conserver dans mon ancienne Maison les pais, qui en font

parties. Le consequent en seroit, que tout le sistemé Anglois feroit un batiment en air, ou bien posé sur du sable, tomberoit en ruine avant qu'il ne fut fini. Je vous envoie cy joints les points, dans lesquels milord Stair a souhaité être éclairé. J'y ay couché mes eclaircissemens à coté de point en point et tels à ce que je me flatte, qu'étant bien cathégoriques, clairs et equitables, ne lui laisseront rien à desirer, non plus qu'à moi pour le contenu de la lettre, avec laquelle le prince Guillaume de Cassel a accompagné la mienne écrite au roi Britt., qu'il y a fait passer étant persuadé et convaincu, autant que je le suis des sentimens d'amitié du dit prince à mon égard. Du reste le contenu de votre relation Allemande du 27. juilliet me donne les informations, sur lesquelles je scaurois regler en ce, qui pourroit me convenir, pour le present il peut et doit suffir à milord, ce que je lui dis et assure de bonne foy, lui disant, **que je puis, et que je veux** me detacher de la France, supposé que par l'évacuation reele et sans delai faite de mon pais, avec la cession des pais autrichiennes anterieures et les villes forestieres on me le rend faisable. Je sai même de bonne part, que le discours ayant roulé chez quelque ministre de l'état d'Holande sur le premier accomodement ou accommodement preliminaire a trouver entre moi et la grande duchesse, et sur la façon, qu'il seroit raisonnable de part et d'autre de le faire, ce sentiment du greffier Fagel butoit dejas au précis de deux points, que je viens demander. Il faut absolument y insister, lors que vous parlerez à milord en conformité de la reponse couchée dejas à la marge des points, que je vous renvoie. Il est bon aussi de vous avertir, que l'ayant été sous main que le roi Britt. prendroit pour agreable, si je voulois employer mes offices pour applanir le different, qui existe entre la cour d'Espagne et la sienne, je n'ay pas tardé un moment de les lui offrir et de faire passer pour cela mes ordres à mon ministre à Londres, le Baron d'Haslang.

Je suis empressé de savoir la suite de votre négociation et je prie Dieu etc.

Charles.

31.

Francfort ce 6. d'aout 1742.

Ch. c. d. S. Vos deux relations faites en reponse de la depeche, que vous avez reçu par le courrier Neuner, sont arrivées icy avant hier le matin à 8 heures par estaffette. Le contenu de l'Allemande aussi bien que de la Française renfermant principalement les sentimens, dans les quels le lord Stair vous a parlé en reponse de celui de la depeche, recüe par mon courrier, ne faisant point l'object de mon attente, faisoit, comme vous pouvez croire, encore moins celui de ma satisfaction.

Je repondrai par la presente principalement à votre relation Allemande et vous dirai prealablement, qu'il faut, que je sois bien peu connu, de qui pourroit me croire capable, de me livrer à pareilles propositions, qu'on me fait en revanche et reconois-

sance des miennes. Les miennes produites par la seule bonne volonté et générosité n'avoient que l'équité la plus naturelle, l'amour pour le repos public, la tranquillité de l'empire, et l'épargne du sang allemand pour objet. Celles, qu'on me fait par contre, ne butent qu'à feu et flamme, et à une guerre générale aux dépens même de mon propre patrimoine, de ma condigne subsistance, et de ma réputation. Pourroit on jamais m'imputer, que de mon gré et consentement je me dépouille de mon patrimoine, j'abandonne mon pays et sacrifie mon honneur, tirant tout d'un coup l'épée contre celui, qui jusqu'à présent avoit tiré la sienne pour l'amour de moi et pour le soutien de mes justes droits. Quelle tâche ne ferois-je pas par un trait si noir et indigne à ma réputation ? la quelle je mettrois plutôt à couvert au risque non seulement de mes états, mais encore au prix de mon sang. Le roi Britannique même ayant le cœur placé, comme il l'a, éclairé et grand, qu'il est dans ses sentiments, loin d'approuver la façon, dont je pense, seroit le premier toujours, qui se mettant à ma place, penseroit de même. On se fait, à ce que j'ay eu à comprendre de votre relation, un système, dans le quel on suppose deux points comme assurés, dont le premier est, que la grande alliance pour l'offensive contre la France ne saura manquer, et dont le second, que Prague avec toute la Bohême est agonisante et se trouve sans remède, deux choses, dans les quelles l'expérience pourroit bien faire voir, que l'on ait fait son compte sans son hôte, et que l'on pourroit bien le faire deux fois. Si les Autrichiens ont tant d'empressement de se casser la tête par le siège formel de Prague, ils n'ont qu'à le faire, ils verront, comme ils seront recus. Je sai, combien on le souhaite, et je m'attends, qu'ils n'en feront rien. Prague ne leur sera pas toujours un morceau pour gober, et son sort pourroit être bien meilleur, qu'ils ne se figurent. Le discours, qu'on fait rouler sur les ordres, que doit avoir le duc d'Har-court, ne se repose que sur des simples inventions faites à plaisir ou par malice, ce que le tems nous fera voir.

De la même pâte est ce, qu'on prête aux prétendus conseils des rois de Prusse et de Pologne, des quels je pourrois bien avoir les meilleures connoissances. Sur l'article du greffier Fagel j'ay à vous dire, que rien ne vous arrêtera, que vous ne lui fassiez confiance de mes intentions pacifiques et des propositions équitables, que j'ay fait faire pour cela à la cour de Londres, que de celle cy je n'aye pas de réponse encore directement, mais qu'indirectement par son ministre à la Haye on m'en ait formé d'autres si extraordinaires, que je suis persuadé, qu'avec leur équité et connoissance des choses ils ne scauroient se dispenser de s'en scandaliser. Vous lui en ferez même le détail à ce sujet et direz, que ma consolation en est, que les états généraux disposés, comme ils ont été jusqu'icy par des sentiments sages, réservés et pacifiques, loin d'aspirer à augmenter la flamme de la guerre en Europe, et de la rendre générale, souhaiteront et penseront plutôt à contribuer en ce, qui dependra d'eux, pour que celle, qui afflige présentement les états de l'empire, puisse être le plutôt assoupie. Leur conduite circonspecte et applaudie généralement, qu'ils ont tenu jusqu'icy, menera encore ceux à la raison, qui s'obstinent à s'en éloigner, et à

la terrasser plutôt par des hauteurs peu concevables qu'à vouloir l'adopter. Ils n'ont qu'à continuer sur ce même pied, qui ne saura tourner autrement, qu'à leur vrai intérêt, et qui leur doit servir du meilleur garant de la continuation de l'union, de la bonne intelligence et amitié, que j'ay eu en tout tems et aurai toujours pour les états généraux. Leurs sentiments en cela trouveront non seulement du gout et d'approbation auprès bien d'autres puissances, (dont celle du roy de Prusse ne sera certainement pas la dernière) mais aussi de l'appui, par ou le parti contraire, qui se flatte pouvoir se former, disparoitra avant même, qu'il n'aura paru, et le calme se fera voir, et sentir agreablement malgré les agitations, que les hauteurs sans bornes, l'envie, et les irritations malplacées ont s'efforcé de causer.

Si l'arrivé du dernier courrier a causé du bruit, et que le ministre de France en ait aussi pris de l'inquietude, vous pourrez en confidence lui dire, qu'il vous a apporté le projet du decret de commission, qui a été dressé avec pregout et avis même de la France. Celle cy, comme je puis vous dire en secret, a même pris la resolution de faire marcher l'armée du marechal Maillebois en Boheme, pour secourir celle, qui y est, à la quelle s'unira aussi le corps du duc d'Harcourt, qui est en Baviere. Pour peu, qu'elle y arrive à tems, la scene pourroit se tourner, et les idées démesurées des Anglois pourroient avec les lenteurs autrichiennes en être la dupe. Je prie Dieu etc.

Charles.

32.

Francfort ce 6. d'aout 1742.

Ch. c. d. S. Après vous avoir passée une ordre assez ample sur votre relation Allemande, j'ay trouvé bon, de vous donner une ulterieure en reponse de votre relation Francaise, et de vous dire, que vous pouvez dire à lord Stair, que ce n'est qu'avec la plus grande surprise, que je dois et puis regarder la proposition, qu'il vient de vous faire, à la quelle chaque honnet-homme, qui a le coeur bien placé, et plus, que tout autre, doit repugner un prince de ma Maison, un chef de l'empire et de la nation Allemande, moi, qui ne suis pas d'un sang à pouvoir trahir. Il faut des grandes et legitimes raisons pour faire la guerre, ainsi qu'après les avoir meurement pesées, j'ay entrepris la presente. Celle de la faire à la France pour la seule raison, qu'elle se trouve dans une mauvaise situation, bien loin d'être legitime, seroit par rapport à moi des plus injustes, tandis que pour mes interêts seuls, et pour soutenir ma juste cause elle se trouve dans cet état, et il faut que le lord Stair sache, que parcourant tous mes traittés je puis assurer, qu'il n'y a pas un village de stipulé pour la France, qu'ainsi cette couronne n'a rien cherché pour soy et n'a uniquement fait la guerre, que pour moi. Il est vrai, que par son inaction et lenteur elle m'a donné des justes sujets de mecontentement, quoi qu'elle ne m'a pas tout à fait abandonné ainsi, qu'il le croit, mais si dans l'un ou l'autre cas je

me verrois obligé de prendre un parti, ce doit toujours être tel, qui me seroit honorable, mais que de but en blanc je laisse mon propre pais en proye aux ennemis et livrant les armées au massacre, j'aïlle pour recompenser de ce qu'elle a fait pour moi, lui faire la guerre, il faut, que le lord ne connoisse pas mon caractere, ou qu'il ait bien mauvaise opinion de moi pour oser me le proposer. Je suis bien assuré, que le roi d'Angleterre a trop d'équité pour jamais exiger de moi pareilles choses. Et si jamais je devois à ce prix, c'est à dire en sacrifiant honneur et gloire, acheter l'amitié de la nation Angloise (qui d'ailleurs m'est et me sera toujours estimable et avec la quelle je desire de vivre en bonne intelligence pour la conservation et le repos de tout mon empire) j'aime mieux me conserver leur estime, qui est une chose moins sujette au changement, et qui avec le tems pourra aussi me procurer cette meme amitié avec plus de solidité, et je suis assuré, que toute la nation Angloise et le lord Stair lui même perdrait toute la bonne opinion, qu'il a eu de moi, si jamais il me croiroit capable de conclure pareille paix ou armistice, par la quelle je me rendrois l'opprobre des humains, n'étant plus, qu'une ombre de prince, qui vivroit à la discretion de mes ennemis sans patrimoine, sans loix, sans fois, sans gloire et sans honneur. Après tout ce, que je viens de vous dire, le lord Stair jugera aisement, que, si d'un coté je ne saurois consentir à des propositions, qui me blessent de toute façon, de l'autre je n'ay pas moins d'envie de faire une paix solide, ainsi, que je me suis dejas expliqué et croyant avoir donné un exemple de desinterressement et de generosité peu frequent dans ce monde, par l'offre, que j'ay fait de l'evacuation de la Boheme contre celle de la Baviere, et du renvoy des troupes auxiliaires francoises sous la condition, que je vous ay écrit, je veux bien m'y tenir encore par le grand amour, que j'ay pour l'empire et pour la nation Allemande, le bien du quel je prefere au mien propre. Mais si la cour de Vienne persiste dans sa hauteur et opiniâtreté, je ne manquerai pas de faire voir à toute l'Europe mes intentions pacifiques et ma droiture, et je declarerai à tout l'empire, qu'enfin cette cour, qui rejette toutes les propositions raisonnable, est la seule, qui trouble le repos publique. Le plat pais de la Boheme est perdu, il est vrai, mais nous avons encore Praag et Egra, et la cour de Vienne ne doit pas imaginer qu'elle aura ces places, ou il y a d'assez fortes garnisons, à bon marché. Et si elle fait tant, que de les attaquer, elle se ressentira peut-etre en peu de la diminution du nombre de ses troupes réglées, dont nous sçavons bien, qu'elle n'a rien de trop en Baviere. Je pourrai peut-etre trouver moyen de faire remuer les troupes pendant le tems, que celles de Boheme ne manqueront pas d'occupation. Vous devez confier au pensionnaire et au greffier Fagel la demarche, que j'ay faite, en promettant d'evacuer la Boheme, et de remercier les troupes auxiliaires Francoises à condition, qu'on evacue la Baviere et qu'on me mit en possession des pais d'Autriche anterieures et des villes forestieres pour les preliminaires, me contentant de finir le reste par la voye de negociation, mais que la hauteur de la cour de Vienne étoit insupportable, et que la dessus le lord Stair avoit donné à connoitre, que non seulement je ne devois point parler pour le present de l'evacuation de la Baviere, mais

que je n'avois, qu'a faire la paix sur le pied que les choses sont, et à me declarer contre la France. Le greffier Flagel jugera bien luy même, que ce sont la des propositions, qui sont non seulement contre la gloire de l'empereur, mais aussi de tout l'empire, qui ne pourroit jamais souffrir, que leur chef reste depouillé de son ancien patrimoine, et que d'ailleurs les propositions ne sçauroient s'accorder avec le caractère de la bonne foy, que je conserverai toute ma vie. Ainsi voyant tant d'injustice et tant d'arrogance, j'espere, que la republique tachera me procurer une paix plus honorable, et que continuant son amitié envers moi et mes alliés, elle ne se pretera point à des semblables projets, l'assurant de mon coté, que je m'appliquerai en tout tems de cultiver la bonne intelligence entre l'empire et les etats generaux, ainsi que cela a toujours été et sera encore à l'avenir.

Envoyez à Haslang copie de la presente, qui luy servira d'instruction, et je prie Dieu, qu'il vous ait en sa sainte garde et benisse le tout.

Charles.

33.

Francfort ce 2. de sept. 1742.

Ch. c. d. S. Le memoire, que le duc d'Arenberg a presenté aux etats generaux le 21. du passé, et que vous avez jointe en copie à votre relation Allemande datée le 24. du même mois, m'a fait penser à un contrememoire, dont je vous envoie l'idee. Mon intention n'est plus de le faire mettre au net et de le faire presenter par vous (de quoi je me suis ravisé par de bonnes raisons) mais je vous le passe cy joint, pour que vous communiquiez à ce sujet avec le marquis de Fenelon, afin que 1. selon son avis vous parliez sur le ton de ce contrememoire aux premiers des etats generaux, et ou d'ailleurs il pourroit être util; 2. afin que luy marquis, qui pourra peutetre convenir, que de sa part soit presenté aux dits etats quelque contrememoire approchant pour faire tete à celui du duc d'Arenberg, allegué cy dessus, comme regardant directement et proprement la France, et la marche de l'armée du marechal de Maillebois) pourroit de mon projet tirer les points, qu'il jugeroit convenables, comme sur vos precedentes relations vous avez dejas appris par mon grand chambellan les resolutions sur les points, qui en demandoient, je m'y relate et prie Dieu etc.

Charles.

34.

Francfort ce 23. de sept. 1742.

Ch. c. d. S. La copie de l'instruction sub Nr. 1 avec une deduction, que je passe à Haslang par le même courrier Neuner, qui est porteur de la presente, la copie de la lettre sub Nr. 2, que j'ai écrite au prince Guillaume de Hesse, la

copie du decret de commission sub Nr. 3; que je viens de passer à la Diette, sont les trois pieces essentielles, qui cy jointes vous instruiront assez; sans que j'ay lieu de m'etendre à ce sujet. Il suffira, que vous les lisiez avec attention, pour que vous sachiez, de quoi il s'agit, et comment faire pour que vous vous y preniez le mieux pour communiquer aux etats le dit decret de commission, soit par voye de representation à faire de bouche, soit par celle de memoire dans le style, que vous m'avez envoyé par votre penultieme, et que je vous renvoye sub Nr. 4 avec quelques petits changements, que j'y ay trouvé bon à faire. Du decret susdit de commission vous parlerez aussi à lord Stair, et ferez valoir le mieux, que vous pourrez, la sincerité et fermeté de ma resolution une fois prise, comme quoi il ne dependra pas de moi, que la tranquillité et le repos ne soient retablis dans tout l'empire aux depens même de mes propres interets. L'une et l'autre ne scauroient se verifier mieux que dans la situation presente, où malgré les apparences riantes d'une armée delivrée et d'un siege levé en forme, je persiste à ma premiere declaration et n'ecoute pas les plus beaux avantages, que les circonstances, presentement de plus flatteuses, me promettent dans le tems, que pour bien marquer ma constance et ma fermeté en ce, que j'avois proposé, je continue à repropoter l'armistice sous les mêmes conditions, que j'ay dejas faites avant qu'il étoit question de pouvoir esperer un secours d'une nouvelle armée, qui toutesfois a non seulement été envoyée, mais aussi qui a dejas percée heureusement en Boheme.

Vous me dites dans votre relation Allemande en date du 18. du courant, que selon ce que vous avez pu conjecturer, le duc d'Arenberg ait reçu un plein pouvoir de traiter en tout cas avec moi ou avec qui aura pour cela le plein pouvoir de ma part. Si cela seroit, et que lord Stair jugeroit pouvoir faire le coup sous les conditions toutesfois contenués dans le decret de commission, on pourroit pour gagner du tems traiter et faire la chose à la Haye sans s'arreter par des destours et la porter plus loin. En tout cas la presente deyroit et pourroit vous servir de plein pouvoir et vous autoriser ou bien en qui vous la transporterez de ma part, jusqu'à ce que les pleins pouvoirs en forme pourroient être substitués.

Vous pourrez parler dans le meme gout aux premiers des etats generaux, dont le pensionnaire de la ville d'Amsterdam vous a dejas parlé sur le thon de l'armistice, par lequel selon son sentiment il y a absolument à debuter. J'ay reçu hier au soir un courrier du marechal de Bellisle, qui non seulement me confirme la levée du siege de Prague, faite le 14. de ce mois, mais aussi m'en fait un detail très exact, ample et avantageux pour les mesures à prendre, je vous en envoie extrait sub Nr. 5, dont toutes fois vous dissimulerez la source, dont je l'ay tiré, mais sans m'y arreter je tiens bons en ce, que j'ay une fois proposé. Je me repose du reste à votre prudence et à votre zele pour me bien servir, l'une et l'autre vous guideront le mieux en cette affaire aussi delicate qu'elle est importante et je prie Dieu etc.

Charles.

Francfort ce 27. de sept 1742.

Ch. c. d. S. J'ay vu par votre relation Allemande du 21. de ce mois, que la promotion generale s'est enfin faite par la pluralité des voix et que dans la dite promotion, de la quelle vous m'avez envoyé la liste, il y a six generaux etrangers, qui nouvellement sont entrés aux services militaires des etats. Je suis curieux d'apprendre ce, que le prince d'Orange en dira et ce qu'il fera à ce sujet. — J'ay vu aussi le discours, que lord Stair ayant été chez vous vous a tenu le 20. du courant. Ce discours me confirme dans l'opinion, que j'ay eu d'avance, et qui est, que le contenu de ma derniere depeche, que je vous ay envoyé par le courier Neuner, aura été écouté par luy et goûté agreablement. Son opinion par contre par la quelle il soutient, ou fait du moins semblant de vouloir soutenir, que l'armée du prince Charles pourroit bien l'emporter sur cela du marechal de Maillebois, est purement une opinion en air et nullement fondée sur aucune bonne raison. On sçait positivement, combien l'armée du prince Charles avoit souffert devant Prague, et combien les regimens ont été affaiblis par les sorties, par la desertion et par les maladies de sorte, qu'un portant l'autre un regiment d'infanterie pourroit bien estre reduit à 4. jusqu'à 500 h. Les regimens de cavallerie ne sont non plus dans leur force, et il y en aura peux, qui surpasseront le dit nombre. On sçait, combien l'infanterie sur tout est rebutée, et toutes ces circonstances bien considerées pourroient elles permettre de tirer une bonne parallele entre les deux armées, l'une étant affoiblie et rebutée, et l'autre toute fraiche, bien reposée et dans sa force, puis que l'armée du marechal de Maillebois, qui se trouve jointe à celle du comte de Saxe, et des milices, importe 55 m. h. bien comptés et comptés pour ainsi dire homme par homme, dont il y a 12 à 13 m. h. de cavallerie, montée au delà de ce qu'on peut se figurer et s'attendre. Comme le consequent palpable en est, que l'armée du marechal de Maillebois est, comme elle doit estre, bien superieure à celle du prince Charles, le corps du marechal de Seckendorff ne l'est pas moins à celui du general Bernklau en Baviere de sorte, que s'il s'agit de continuer absolument la guerre, il y bien des bisques et avantages de notre coté, qui ne se trouvent pas du leur. Faites entendre tout cela en discours à lord Stair et le luy bien comprendre, dites luy toutesfois, que non obstant ces circonstances flatteuses, je ne m'eloigne neanmoins pas de mes idées pacifiques, que la resolution de ma derniere depeche et des plusieurs autres precedentes vous a fait apprendre, preferant toujours le desir, que j'ay d'epargner le sang de tant des braves gens, comme de même celuy de retablir la tranquillité et le repos dans l'empire, à la continuation de la guerre, malgré que cette preference tire au prejudice de mes interets.

Vous insisterez cependant le mieux que vous pourrez à arracher prealablement Egra comme de meme les pais du palatinat de Neubourg et de Soultzbach (ceux cy bien entendu par échange) et tacherez de les faire porter les uns comme les autres dans l'armistice de la paix à faire. Au pis aller toutes fois, vous pourrez toujours

conclure le dit armistice sur le pied du decret de commission, que je vous ay envoyé et qui a été dicté, il y a trois jours. A l'establisement ensuite d'une future pacification generale il y aura à arreter et à affermir sans faute l'article de la cession du royaume de Boheme, ou en change du moins l'establisement du royaume de Bavière moyenant l'arrondissement proposé par le projet passé à Cassel. Au cas qu'il vous parle encore de la Lorraine et de l'Alsace, vous pouvez assurer lord Stair, que je serois bien content à voir rendue la Lorraine à la Maison de Lorraine par la France, et que celley puisse y être disposée et portée a cela.

Quant à moi, elle ne me sçaura non plus qu'elle ne l'a jamais été, etre un objet, puisque je n'y ai rien à pretendre, et puisque la satisfaction sur mes justes pretensions ne peut admettre, ce qui est chimerique, mais exige absolument et indispensablement de la realité proportionnée même à mon etat, qui est aussi reel, qu'il est et sera toujours également précieux à tout égard. Lord Stair sera, comme il a lieu de l'etre par le contenu de ma derniere depeche convaincu de la sincerité de mon intention pour m'entendre amiablement avec la cour de Vienne, de la quelle si le duc d'Arenberg est autorisé, il pourra s'expliquer et traiter avec vous, comme je vous ay dejas marqué, et comme je réitère par ces lignes le plein pouvoir, que je vous y ay donné et qui vous sera toujours envoyé en forme legale, quand il sera necessaire. Je prie Dieu etc.

P. S. La lettre finie arriva à 8 heures du soir en courrier avec plusieurs postillons, sonants la cornette de poste, le chevalier Grollier, depeché de Prague par le marchal de Bellisle à sa majesté imperiale avec la confirmation formale de la levée du siege, faite le 14. du courrant. Ses exports conformés à sa relation du journal exact, qu'il a apporté, et tiré du premier jour, que le siege a commencé, font connoitre, que les assiegeants n'étoient pas tant avancés encore par leur ouvrages vers la ville, que les assiegés le furent vers les premiers. Il a assuré positivement, que sans compter les malades, et qui d'ailleurs pourroient être hors d'état de combattre, il y a actuellement à Prague une guarnison de 25 m. h. combattants, dont il y a 1400 h. de cavallerie en effét montée, et que parmi toute la guarnison ils se trouvent entre chevaux d'officiers, de barc et de voiturage plusieurs milles, par les quels on peut remonter le reste de la cavallerie d'un jour à l'autre, ce qu'ils pensent aussy de faire. Le prince de Deux-ponts, qui a été blessé à Prague, est attendu ce soir, de même que le m. de Beauvau. Le premier amenera plusieurs drapeaux emportés durant le siege dans les approches sur les troupes assiegeants. Les circonstances cy dessus vous font connoitre, qu'il faut bien appuier sur le point d'Egra sur tout (qui ne fait pas et n'a fait autres fois partie du royaume de Boheme) et sur le point des païs Autrichiens anterieurs avec les villes forestieres. Enfin il faut aller bride en main avec le contenu de mes ordres, et en prenant le tout ad referendum vous joueriez du plus sur; un courrier en cinq à six jours pourroit etre de retour chez vous.

Charles.

Francfort ce 1. d'oct. 1742.

Ch. c. d. S. Le point principal de votre dernière relation Allemande du 25. sept. roule sur la proposition, que le duc d'Arenberg a fait à lord Stair, et que celui-cy vous a insinué en confidence. Il est vrai, que je n'avois pas lieu d'esperer de la source, d'où cette proposition partoit, quelque chose de fort raisonnable, mais aussi est-il constant, que je ne m'attendois pas à une aussi exorbitante, qui ne merite non plus de reponse que d'attention. Si en tout cas néanmoins on voulait y faire reflexion, on ne scauroit s'empecher de s'arretter d'abord à celle, qui vote en fait des suretés à prendre, d'abord aux yeux d'un chacun. S'il est question parmi deux de force inegale de se garantir l'un contre l'autre et de se mettre à couvert par des fortes lizieres, ce n'est pas au plus fort du moins d'y songer le premier, étant dejas garanti et gardé par sa propre force, mais c'est bien à celui, qui est moins fort, affin, que moyenant une precaution semblable il puisse suppléer au manque d'un voisin, qui étant plus fort est aussi plus dangereux.

Qui est inferieur en force, a à se garantir contre la superiorité et point par contre celle-cy contre le premier. Pour consequent il en resulte, que par la même raison, que les places et le terrain, qu'on demande, ne sont non seulement necessaires à la Bavière pour sa propre conservation vers l'Autriche, mais aussi qu'il lui en faut encore d'autres pour cela soit vers le Tirol, vers la Boheme et vers la Suabe, par tout enfin, où la sureté de la Bavière scaura le demander, mais que dis-je de la Bavière, puisque ce n'est pas elle seule, que cela regarde dans le tems, que l'empire même et même independamment de son chef y est interessé, puisque non seulement la continuation tranquille de son repos en depend, mais aussi, que même il ne scauroit subsister et conserver son être, si une des premieres Maisons, (qui a en tout tems et même contre les injustes procedures et oppressions faites jadis par la maison d'Autriche soutenu la liberté Germanique) courreroit risque de se voir bouleversée d'un jour à l'autre non par une maison d'Autriche (qui se trouvant eteinte par l'extinction des males ne scauroit plus renaitre), mais par celle de Loraine, qui usurpant une succession, qui ne lui appartient pas, en pourroit bien vouloir aussi aux loix et constitutions et à la fin à la liberté même de l'empire, par où resulte, combien il lui importe la conservation de la Bavière. Plus que je reflechis à la dite proposition faite à lord Stair par le duc d'Arenberg, plus me paroît-elle extraordinaire, pour ne pas dire ridicule, lorsque je combine les circonstances du tems de la dite proposition avec celui de leur situation. Nous voila au tems, où l'armée du prince Charles affaibliee par les sorties de Prague, par la desertion, par les maladies et par les marches outrées et continuelles, qu'elle avoit à faire dejas devant et depuis le commencement de cette guerre, où cette armée decouragée par le siege recement manqué, marche vers le marechal de Maillebois, qui se trouvant joint avec le comte de Saxe et ces, que les Francois ont eu au tour d'Egra, presente sur pied une armée de 55 m. h. combattants, troupes toutes fraiches et dans le meilleur état, contre un vis à vis

de 40 m., en quoi l'armée du prince Charle jointe au corp de Keffenhiller consiste tout au plus. Nous voilà au tems, où Seckendorff a 14 m. h. des troupes imperiales contre 7 à 8000 de Bernklau, au tems, où les marechaux à Prague y ont encore 25 m. h. toutes troupes réglées et agguerriées contre six milles Hongrois de Festetitz, qui est en état d'enlever tout au plus quelque peu de fourage au premier, sans oser jamais tenir bon nulle part, moins encore se presenter par eux mêmes pour vouloir mordre. Nous voilà au tems, où ayant Prague et Egra je suis encore en possession des pièces principales du royaume de Boheme, et qu'a moins de gagner sur l'armée Françoisse une bataille bien complete, on ne sçauroit empecher les marechaux de se joindre. Enfin nous voilà au tems, où ayant conservé toutes les villes de defense et ayant une armée superieure en Baviere, je suis en état de m'en procurer l'evacuation moi même sans l'acheter aux prix de celle de Boheme. Sur l'article de Passau c'est à savoir, que je ne sçaurais jamais le ceder, étant à considerer comme une clef de la Baviere, et comme un parapet, qui doit me garantir des invasions, que j'ay bien plus à craindre du plus puissant que celui-cy ne l'a du plus faible. C'est un argument, que lord Stair est trop entendu pour ne le pas comprendre et trop raisonnable pour ne s'y pas préter. On aimeroit faire peur à la France, et on debite pour cela mille contes des plus faux et inventés à plaisir. Comme ce n'est plus le tems de l'intimider, son armée étant délivrée, il est encore plus moins celuy de ceder aux menaces des Lorrains. Le grand-duc ayant dejas offert de laisser retourner librement toutes les armées de France n'a pas manqué de marquer par là son peu de reconnaissance et de complaisance pour les Anglois, leur envoyant par consequent sur les bras ces, dont il vouloit absolument se debarrasser. Si cela se fait au vert, que n'arrivera point au sec? Les puissances maritimes n'ont qu'à voir par là, combien de fond qu'ils puissent faire sur l'amitié de la cour de Vienne et combien ils profiteroient mieux par l'acquisition d'un ami solide, qu'ils retrouveroient toujours en moi, après qu'ils auroient consolidé mon état, qui m'est tant necessaire pour que je puisse etre utile à mes amis.

On me dira, que la France a consentie de rapeller les troupes à condition de la double evacuation, y comprise celle de la ville de Passau. Il est vrai, mais ne l'est-il pas aussi, que ce fut pour delivrer par là son armée et la ville de Prague, qu'elle a vu en danger. Cet objet ne subsistant plus, et la cause finale ayant été enlevée entierement par la levée du siege faite depuis non pas de gré et par accord avec les assiegeants, mais effectuée par la force et par la marche du marechal de Maillebois, marche onereuse, comptueuse et delicate pour la France, le consentement comme cause efficiente et conditionnée a cessé de même, les choses ont bien changé depuis et ont pris depuis la levée du siege une face toute differente. La France ne s'y trouve plus et d'autant moins engagée, que je n'y avois jamais consenti à cette condition. Je vous advoque même que les choses se trouvent presentement dans la bonne situation et telle, que je serois fort embarassé, si on me prenoit au mot de ce que je vous ay passé par le dernier courrier. Il faudroit en tout cas songer du moins

à la sûreté de mon pais moyenant Passau, Egra et Kuffstein, et cela avec des bonnes garanties. Tout cela même ne sauroit être pris, que sur le pied des preliminaires, puisque je ne saurois jamais me departir que d'un des deux, j'entends d'un ancien royaume de Boheme ou d'un nouveau de Bavière. Au dernier il faudroit bien du pais pour son etablissement par un arrondissement ample et suffisant, arrondissement, au quel les pais de Neubourg et de Soultzbach auroient toujours à se trouver et à y être compris. S'il s'agit d'établir une barriere entre les deux parties belligerantes, la meilleure en feroit la riviere d'Ens, le pais en deça ayant dejas appartenu autresfois à la Bavière, et alors les deux parties pourroient faire des fortresses chacune à son gout l'un d'un coté et l'autre de l'autre.

Je vous envoie à cette fin un projet, qui a été fait par quelqu'un en Prusse, qui m'est attaché. Vous y verrez bien, que luy même le met pour un pis aller, c'est à dire au cas, que l'on ne sauroit soutenir la Boheme. C'est donc le premier point de vue que la conservation de ce dernier royaume, et c'est sur celui-cy que vous devez insister le premier et le mieux, en faisant bien concevoir, combien il seroit de la decence de l'empire, combien même il lui seroit avantageux et combien aussi il seroit utile aux puissances maritimes, acquerantes par là un ami puissant et une Maison, qui luy auroit une obligation eternelle.

Il est sorti recement une brochure de la cour de Vienne en date du 19. sept. sous le titre de lettre circulaire à ses ministres, piece, qui est insolente et qui demande absolument une replique. Si je n'ay pu me resoudre de tourner casaque villainement à un amy, qui est venu à mon secours, c'est que je suis honet-homme, et pas capable d'être porté à rompre foy et loy comme d'autres. Mais tels, que soyent mes sentimens irreprochables, je n'ay du moins eu besoin d'avoir recours aux bassesses, ou d'écrire à Bersasque, valet de chambre du cardinal (ainsi qu'a fait mon predecesseur dans l'empire) pour m'attirer la cour de France. On peut par la voir clairement que la cour de Vienne ne trouve mauvaise mon alliance avec la France, que par raison, qu'elle est contre ses interets, et que si la France auroit voulu se lier avec elle, bien loin d'y trouver à redire, ce grand et pretendu zele pour le bien de l'Allemagne auroit bientot evanoui. Cette couronne n'auroit plus été suspecte, et enfin les mêmes raisons, que la cour de Vienne fait valoir contre, auroient été employés pour la même alliance, ce qui manifeste la fausseté, qui de son coté s'en mele.

Charles,

37.

Francfort ce 3. d'oct. 1742.

Ch. c. d. S. J'ay appris par votre relation Allemande en date du 28. sept. le sentiment, dans le quel Lord Stair vous a parlé sur le dernier secret de commission, qui a sorti à la Diette. J'ay appris le dessein, que vous avez pu com-

prendre de son discours aussi bien que de celui du ministre de Hessen Cassel, que l'Angleterre souhaite véritablement mon accomodement avec la cour de Vienne, mais qu'elle ne veut absolument pas, que la cour de Vienne fasse un armistice avec la France ny directement ny indirectement, parce qu'il est resolu de chasser de force toutes les troupes Françaises hors de l'empire. J'ay appris enfin, que le tout se reduisoit à savoir, si sans faire mention de la France ny de ses troupes auxiliaires je pouvois et voulois conclure un armistice et un accomodement uniquement par rapport à mes propres etats?

Que, si je pouvois m'y resoudre à l'exclusion de la France, il y auroient de très bonnes esperances de conduire cette negociation preliminaire à une bonne fin, la quelle toutes fois ne seroit guere possible d'obtenir, si je voulois y comprendre la couronne de France ou ses troupes, par ce que de la part de l'Angleterre on veut lui faire la guerre vigoureusement.

Avant que de pouvoir repondre à une proposition aussi delicate, et qui merite bien de reflexion, il est indispensablement necessaire de penetrer d'avantage les intentions de l'Angleterre et d'en tirer plusieurs eclaircissemens très essentiels.

La cour de l'Angleterre paroît se contredire, car d'un coté elle temoigne d'avoir principalement en vue de faire sortir les troupes Françaises de l'empire et de l'autre coté son ministre désapprouve le decret de commission, dont l'object principale est precisement le même.

Lord Stair dit, que la declaration faite par moi à la Diette de faire sortir les dites troupes Françaises de la Boheme, étoit capable de faire changer les bonnes dispositions, que la cour de Vienne avoit de s'accomoder avec moi, dans le tems qu'il est notoire, que cette cour l'avoit proposé elle même aux maréchaux, et que les troupes seroient dejas de retour en France, si cette negociation ne s'étoit accrochée à l'évacuation reciproque de la Bavière. Ce changement total des sentimens de la cour de Vienne ne proviendrait donc pas du secret de commission, comme lord Stair veut le faire accroire, mais plustôt de la volonté de l'Angleterre, de la quelle, comme il est prouvé par là même, la cour de Vienne depend entierement.

Mais supposant, que pour me conformer entierement aux desirs de l'Angleterre je consentis à l'armistice à exclusion des troupes Françaises, qui ne sont venues en Allemagne que sur ma requisition et pour m'aider au defaut de toute autre assistance à soutenir mes justes droits, il est bien naturel de prévoir, que de ce moment je n'aurois plus à esperer de la France aucun secours, de quelle espece que ce put être, et que je me trouverois réduit à vivre avec ma cour et mes troupes des seuls revenus de mes états entierement ruinés par l'inhumanité de mes ennemis, ce qui étant impossible, il s'agit de savoir:

Premierement et avant toute chose, par quel moyen soit en cedant des païs, ou par des subsides on voudroit suppleer à la perte, que je ferois de l'assistance de la couronne de France?

Et en second lieu, quelle satisfaction reelle et proportionnée à mes justes droits

l'Angleterre pourroit m'assurer à la paix generale? à moins de quoi pourroit-on me conseiller d'abandonner la France, dont toute l'Europe connoit les grandes ressources, pour se livrer à la discretion de la cour de Vienne, et pour attendre de son bon plaisir, ce qu'elle voudra à la fin decider sur mon sort. Il est donc absolument necessaire de faire expliquer l'Angleterre sur des points si importants.

Au reste il n'est pas difficile de comprendre, que la principale vue de cette cour tend de faire perir d'une manière ou d'autre les armées Françaises, qui sont en Allemagne, et de mettre par là la France hors d'état de soutenir la guerre, que l'Angleterre pretend luy faire. Elle ne demande d'exclure les troupes Françaises de l'armistice, que pour les accabler dans leur retraite avec le secours peut-estre de quelqu'autre puissance, qui ne s'est point declarée encore. Mais il est à considerer, que cela arriveroit ou dans le haut Palatinat, ou dans les cercles de l'empire, que ces troupes ont à traverser, de sorte qu'une partie des mes propres etats et des ceux de l'empire deviendroit le theatre d'une guerre d'autant plus ruineuse, que dans un cas pareil tout iroit dessus dessous. Et que les François battus ou victorieux laisseroient par vangeance dans l'empire des funestes traces de leur passage, dont la cour de Vienne ne manqueroit pas de m'imputer tous les malheurs pour me rendre odieux à tout le corps Germanique, ce qui est l'objet masqué de tous ses vues et de ses demarches.

Les miennes en revanche ne tendent qu'à la conservation de l'empire et à celle d'une tranquillité solide et durable, ainsi que jé me suis declaré en tous mes decrets de commission.

Les eclaircissements, que vous tirerez du lord et que vous porterez soigneusement à ma connoissance, me mettront en état de reprendre convenablement à la question principale, qui m'a été faite. Tachez toujours de tirer des reponses claires et cathégoriques, pour estre dispensé de retourner à la charge et faire quelque question ulterieure. Je prie Dieu etc.

38.

Francfort ce 5. d'oct. 1742.

Ch. c. de S. Je ne scaurois dissimuler, que la depeche de votre courrier m'a fait une double surprise, dont l'une a été causée par le contenu des points du projet, que vous m'avez envoyé, et dont l'autre vous regarde, qui avez pu gagner autant sur vous même et accepter des propositions de pareille nature pour vous laisser porter à m'en faire communication. Tout ce qu'on peut y reprendre est, qu'on ne connoit que trop par là, que du coté, d'où les dites propositions derivent, on n'est point intentionné pour un accomodement amicable, comme toutes fois on aimeroit le faire accroire. J'ay bien de la peine toujours à me persuader, que le roi pense à fait de même avec son ministre. C'est bien assez dit sur un projet, qui affecte de dire trop, pour ne rien dire, rien du moins conforme au but, qu'il pretend avoir d'un accomodement raisonable. Au reste vous avez dejas reçu mes instructions

d'avances, aux quelles je me refere en mettant trop de confiance dans l'equité du roy Brittanique et dans le desir, que lord Stair a temoigné avoir d'un accomodement pour ne pas esperer, qu'il ne fera un autre plan, sur le quel on pourra du moins entrer en negociation. J'espere que vous me menagerez mieux une autre fois et je prie Dieu etc.

Charles.

39.

Francfort ce 9. d'oct. 1742.

Ch. c. d. S. Le contenu de la feuille imprimée cy jointe n'a pas fait le motif de la depeche du courier, qui vous la remettra, mais elle a toutes fois occasioné ce qui a suivi et ce qui me fut rapporté ce matin par un courier, qui venant de Munic en droiture a été le vif temoin, que les Autrichiens intimidés par ce, qui est arrivé à Landshuet le quatre du courant, et par ce que d'un coté le marechal de Seckendorff a fait passer l'Iser à mes troupes en plusieurs endroits dans le tems, que de l'autre le lieutenant general comte de Preysing a avancé avec un corps sur l'Ampre vers Dachau, croignants par là d'être enfermés de tout part, ont trouvé à propos de prendre leur parti plustôt même, que je n'aurois pu m'y attendre, et c'est pour cela, qu'ils se sont determinés à ne pas hesiter, d'évacuer avec precipitation la ville de Munic le six de ce mois et d'en sortir avec canons et bagage sans que l'on sache au juste encore, si pour se sauver ils ont enfilé le chemin de Tirol ou bien celui de Passau, mais j'en seroi éclairci par le premier courier, que le marechal de Seckendorff m'enverra et que j'attends d'une heure à l'autre. Je m'attends aussi à savoir ses dispositions, qui n'aura pas manqué de faire suivre un bon detachment de dragons pour les joindre en marche et les regaler, comme ils le meritent, en leur otant les bagages et delivrant les otages, qui ont trainé avec eux. Milord Stair sera surpris de cette nouvelle, qui m'ayant procuré la delivrance de la capitale de la Baviere, point par accord (comme toutes fois on l'avoit proposé), mais à beau jeu et à bonne enseigne, change la these et ote à l'Angleterre l'occasion d'un merite, qu'elle auroit pu se faire, et au quel on avoit peut-etre aussi lieu de s'attendre. Avec tout cela comme mes bonnes intentions ne manquent point de fermeté, je les continue de même et me flatte, que lord Stair ne fera pas autant à l'égard de ses idées, mais qu'en se reconnoissant mieux il se pretera aussi à dresser un nouveau plan, et tel, sur le quel on puisse parler, traiter, et finir le tout par les voyes amiables, qu'en bon patriot et chef de l'empire j'avois plus d'une fois proposé pour l'amour de son repos et pour l'épargne du sang de tant des braves et honnets gens. Je prie Dieu etc.

Charles

Ce 10. octobre 1742.

P. S. Je viens d'apprendre par un autre courier, qu'un de nos detachements

a enlevé deux commissaires des ennemis avec quelque argent et pris officiers et soldats, qui l'escortoient au nombre d'environ 150. Les ennemis ont pris le chemin de Wasserbourg, et le marechal Seckendorff a resolu de les suivre aussitot qu'il aura occupé la ville de Munic. Comme lord Stair vous a dit, qu'ils avoient des preuves en main pour me convaincre de ce, que les François ont voulu s'accorder, en sacrifiant mes interets, dites luy, que pour m'en persuader je serois bien aise de les voir.

Charles.

Ch. c. d. S. La votre du 13. de ce mois m'a fait entendre, que la province d'Hollande renfermant deux factions, qui auront de la peine à se reunir sur la difference de leurs principes, ont jugé mieux faire de ne rien conclure du tout, du moins pour cette fois cy. Les evenemens futurs, qu'elles aiment mieux attendre, leurs serviront apparemment de regle, aussi fait il bon ordinairement de pouvoir les voir venir et de ne pas se presser, supposé, qu'on ne le soit pas.

J'ay eu une vraie satisfaction d'apprendre les sentimens, dans lesquels le pensionnaire de la ville de Dortrecht vous a parlé et comme il a la reputation d'un homme sage, entendu et digne de la dignité, qu'il remplit, ses sentimens sont d'autant plus flatteurs pour moi, qu'ils sont les mêmes avec les miens, que j'ay eu non seulement avant la guerre, mais aussi lors dejas, que la cause étoit encore integre. J'entends avant, que le mariage ne l'avoit vulné. Enfin c'est une chose faite, qui ne scait plus être redressée, elle scaura toutes fois être raccomodée le moins mal, qu'il se pourra; et j'aurois à me promettre beaucoup de bons effets, si je pouvois compter beaucoup de ces amis, qui sont empressés de pouvoir en tems et lieu s'employer utilement en ma faveur. Je placerai bien dans ce rang le susdit pensionnaire en égard à son esprit, à sa solidité, à son integrité et à sa façon de penser. Tachez de le cultiver le mieux, que vous pourrez. Ce que il vous a dit touchant les subsides à donner en place des troupes auxiliaires, c'est encore ce, qui est entierement d'accord avec ce, que j'avois pensé et dit dejas plusieurs fois, de sorte, que j'ay à me flatter, qu'un ministre si parfaitement d'intelligence avec mes idées que celui, duquel vous me parlez, ne scauroit guere être contraire à mes interets.

Je prie Dieu etc.

Charles.

41. M)

Francfort ce 17. de Fevr. 1743.

Ch. c. d. S. J'ay trouvé dans votre relation en date du 29. du passé deux questions, que vous a fait le pensionnaire de la ville de Dortrecht, et sur lesquels il ne

convierdroit pas vous laisser non instruit. La premiere en fut, si un armistice ne seroit pas de mon gout, et la seconde, si l'on ne pourroit savoir, de quoi je voudrois me contenter en m'accomodant entierement et sincerement avec la cour de Vienne. A la premiere vous avez à lui, comme à tout autre, où l'occasion se presente d'en parler utilement, à faire entendre, qu'ayant les mêmes sentimens toujours, que j'ay declaré plus d'une fois, et que même j'ay passé à la Diette de l'empire pour un accomodement raisonnable avec la cour de Vienne, de m'unir avec la grande duchesse et sa Maison sincerement et etroitement, je ne scaurois me departir même de celuy de vouloir aussi debuter par armistice (accompagné toutes fois d'une entiere evacuation de mes païs, evacuation, qui s'entend sans dire) au cas qu'un accomodement complet rencontreroit trop de difficultés ou demanderoit trop de tems, et cela pour l'amour du repos public et pour que moi même (non plus que personne, qui que ce soit) ne puisse trouver, de quoi me reprocher, comme si je n'eusse voulu me preter aussi aux façons, les mieux aisées peut-estre pour parvenir plustôt au but salutaire de la tranquillité de l'empire et de la conservation de son bien. Touchant la seconde il est moins aisé et trop delicat de s'ouvrir, vous savez le mauvais usage, qu'on a fait à Londres, des points de pures idées, qui sur l'instance réitérée plus d'une fois de la dite cour y avoient passé seulement en guise de brouillon, ayant été sans signature et sans autre marque legale. Il ne convierdroit donc pas d'y donner une seconde fois, mais il suffira de dire et d'assurer, que je me preterai à ce, qu'impartialement on pourra juger raisonnable, en double consideration l'une et l'autre bien pesée, dont la premiere regarde le poid et l'estendue de mes justes droits, aux quels je ne suis non plus le maitre de deroger au prejudice de ma succession et de ma Maison, que je n'en ay été le premier acquisiteur, et dont la seconde a pour objet la dignité à soutenir avec decence et lustre, qui convient à un chef de l'empire, et avec un fond des troupes, qui pour le maintien du repos et du secours dans l'empire est indispensable, malgré que mes propres païs, dans lesquels j'aurai à retourner, soient tous sucés et devastés. C'est bien au jugement juste et equitable d'un corp tel, que les etats generaux ont la reputation de l'être et en ont donné aussi des marques en tant differentes occasions, que je me fieroi, et qu'ils tireroient de moi une confiance egale à la grande estime, que dejas ils ont gagné sur moi.

Comme il passera au premier jour un de mes courriers à Londres, sa depeche, dont on vous enverra extrait ou copie, vous instruira de même sur l'article des points d'accomodement, que j'avois sur les instances de la cour de Londres y fait passer, et dont le peu de bonne foy de cette cour a fait à present un usage si indigne et desavantageux à mes interets. En attendant je prie Dieu etc.

Charles.

42.

Francfort ce 20. de Fevr. 1743.

Ch. c. d. S. J'ay reçu vos relations au sujet de l'idée de plan, qui doit avoir fait tant de bruit, et j'ay à vous dire principalement sur vos trois dernieres relations du 8., du 12. et du 15. du courrant, que vous pouvez declarer aux etats generaux, que, si le baron de Haslang a fait des ouvertures confidentiales à la cour Brittanique, où il a aussi été question des pais-bas Autrichiens, les états generaux peuvent non seulement se tranquilliser entierement à ce sujet, mais aussi être bien assurés, que jamais je n'ay eu intention de changer par là la moindre chose au sisteme établi de ce coté, ny de porter le moindre préjudice aux puissances maritimes, ainsi, que peut-estre gens mal intentionés l'ont osé debiter faussement, et que pour en donner une marque certaine aux états generaux, il me suffit de savoir, que ce point pouvoit leur donner de l'ombrage, pour que, si même j'y aurois pensé, il n'en soit desormais plus question.

Les états generaux verront par là, combien mes sentiments sont éloignés de ceux, qu'on veut m'attribuer, ils verront, que je veux me cultiver leur amitié en tout tems, et verront de même, que je ne refuserai jamais entrer en accomodement, pourvu qu'il soit raisonnable. Je prie Dieu etc.

Charles.

43.

Francfort ce 2. de mars 1743.

Ch. c. d. S. J'ay vu par votre relation Française du 22. du passé, que ma derniere instruction du 17. vous a été bien rendue, que vous en avez fait prés deux deputés de la province d'Overyssel bon usage, et qu'à un de ces deux, savoir au comte de Rechtern, vous en avez même donné quelques points sur sa demande, dont vous êtes persuadé, qu'il fera, comme aussi il a promis en honnet homme, bon usage. Bien qu'il est bien delicat et risqueux toujours pour un ministre de communiquer en escrit, sur quoi il n'aura été auparavant instruit, je veux esperer toutes fois, qu'il n'y aura rien à craindre en cette occasion en egard à la droiture, que vous attribuez au dit député, et à la parfaite connoissance, que vous avez de lui. Vous insistez pour que, conformement aux sentiments du dit comte, je devrois absolument faire quelque declaration, soit par un écrit ostensible par vous, soit d'une autre façon pour appoiser un peu les esprits et les prejuges de beaucoup de gens de la republique, qui sont d'opinion, que je veux absolument depouiller la gr. duchesse et faire passer à la fin les pais-bas dans les mains de la France.

Pour ce qui regarde la surdite declaration à faire, mon instruction du 20. fevrier, que je vous ay passé avec le courier Bayrland, vous aura dejas mis en etat pour cela, ainsi que sans en faire la repetition, je veux vous instruire à fond de ce,

qui a occasioné les points, qui font tant de bruit, et veux vous instruire de même de leur objet, par lequel on jugera, combien mal sont fondés les mauvais préjugés, qu'on en fait, et combien on les calomnie en les débitant pour exorbitants. Il est à savoir que 1) tout l'univers doit reconnoître, qu'il est juste et equitable, que j'aye de la satisfaction pour les droits de ma Maison; que 2) on m'avoit fait entendre à la cour de Londres, que même on s'y preteroit à condition, que cette satisfaction ne suppose pas un demembrement et cession des royaumes et païs de la gr. duchesse; que 3) on avoit trouvé à propos, que, faute de faire rentrer dans mon patrimoine des royaumes, sur les quelles même s'étendent mes droit, on erige du moins la Bavière en royaume. Ou comme il faudroit pour cela absolument un aggrandissement de mes païs, la cour de Londres demanda à mon ministre plusieurs fois et avec empressement un plan (après que son ministre à la Haye, le lord Stair, en avoit fait deux des plus extravagants), de quelle maniere cela se pourroit executer, sauve toutes fois la condition mentionnée cy dessus. Je ne voulois pas me laisser reprocher, que souhaitant d'un coté un accommodement amiable, comme je m'étois déclaré plus d'une fois et même déclaré par decret de commission à la Diette de l'empire, je puisse de l'autre coté, ne m'expliquant pas sur ce, qu'on me demande, m'exposer au juste reproche de n'avoir pas voulu. Comme effectivement, qui veut une chose et ne veut pas les moyens equitables pour cela, est taxé de droit de ne la pas vouloir. Je debutai par remettre le soin et la façon de l'arrondissement des mes païs pour les eriger en royaume aux dispositions et à l'arrangement des futurs mediateurs, l'instruction, que j'ay passé à Haslang le 30. dec. en fait foy, mais comme cette mienne ouverture ne vouloit pas suffir à Londres, et qu'on me poussoit et pressoit pour avoir de moi quelque idées precises, j'en ay passé à la fin, mais passé simplement, avec l'expression même, que j'avois adjuté à mon instruction, que l'article de l'arrondissement de mon païs patrimonial ne s'y trouve qu'en general, et cela par la raison, pour que les mediateurs en fassent l'arrangement. Pour le peu que je suis entré en detail et que je n'ay fait que ronger quelques possessions de la gr. duchesse, sans les quelles l'arrondissement de mes païs à faire deviendroit impossible, et, bien considéré, que par le peu des dites possessions, qui ne faisoient d'un coté que, pour ainsi dire, la poussiere, et qui de l'autre ne faisoient que l'ombre de mes justes et vastes pretensions et de celles de mes ancetres, j'ay lieu d'être persuadé positivement, que par là je n'aurois jamais pu contrevenir à la condition, qui vouloit, que l'arrondissement en question ne se fasse pas aux depens des royaumes et païs de la gr. duchesse, et moins encore aurois pu m'attirer sans injustice de blame du pretendu depouillement, la grande duchesse surtout restant dans la tranquille possession de ses royaumes même et vastes païs, dont je ne faisais que rabatre, ce qu'en comparaison de mes droits ne fait qu'un objet si peu sensible, et dont je ne sçaurois comment repondre un de ces jours à ma succession, si l'amour pour le calme dans l'empire et pour le retablissement si necessaire de son repos ne sçauroit en cela m'en justifier. Si la qualité de l'hypotheque demandée a pu offenser

ceux, qui en ont pris connoissance, l'offense seroit bien materielle, involontaire et opposée même à ma volonté, puisque je ne l'avois nommé que dans la forte persuasion, que je choisissois pour hypothec justement, ce qui feroit, comme je voulois aussi, le moins d'ombrage. Je savois même, que la cour de Vienne eut par le passé en bien des occasions et bien des fois bien moins d'attachement pour les païs-bas que pour tout autre, et par cette raison je les avois projeté avec preference dans l'intention même de rencontrer en cela son gout plustôt que le mien. Pour moi je ne demande pas mieux, que d'avoir pour troque un autre hypothec equivalent, tout autre de tout autre païs, situé par tout, où il voudra, pourvu qu'il soit bien reel, me seroit toujours plus de ma convenance, puisqu'il me seroit de toute façon plus sur, plus util et moins onereux, que ne seroient les païs-bas. Un chacun, qui considere le tout avec justice et equité, ne sçaura se dispenser de connoitre et de convenir, que pour mes justes droits il me faut de la satisfaction, et la faut telle, qui soit mesurée avec une proportion du moins un peu approchante.

Tout le monde connoit d'ailleurs, que pour eriger un royaume selon l'intention des mediateurs mêmes (connoissants parfaitement bien qu'à moins de continuer la royauté dans ma Maison la paix ne sçaurroit se faire), il me faut une augmentation de païs, et qu'il n'en faut pas moins pour le soutien de ma dignité sur tout dans le tems, que mes païs sont entierement ruinés et ont souffert plus de trente millions de damage.

Je prie Dieu etc.

Charles.

P. S.

Francfort ce 3. de mars 1743.

Après avoir fini mon instruction du 2. de ce mois j'ay reçu votre relation du 26. du passé, par laquelle vous accusez principalement la depeche de mon courier Bayrland, qui ne vous a trouvé que le 25. avantmidy.

Or comme vous avez tiré les points, que vous avez envoyé en copie par votre depeche, qui est arrivée hier, et que vous me dites d'avoir remis au député le comte de Rechtern apres les avoir tiré de mon instruction du 17. du passé, je vous demande copie de la dite mienne instruction du 17. fevrier, que je ne retrouve pas d'abord et qui pourroit tarder trop avant que de me revenir en main. Mais copiez la d'un bout à l'autre, et mettez y aussi la signature telle, qu'elle y est.

Vous me dites être convenu avec le marquis de Fenelon de ne faire de mon instruction du 20. fevr. d'autre usage, que d'en communiquer à peu près le contenu aux ministres et aux premiers membres de l'état et cela verbalement et de bouche. Si même à ceux des membres vous auriez lû la dite instruction pour donner plus de forme à ce, que vous leur en auez dit, que vous jugez les mieux portés et con-

fidentiores, il n'y auroit pas eu de mal, puis qu'elle est conçue en de termes si menagés, qu'elle peut fort bien être vue.

Vous aurez appris par mon instruction précédente, comme quoi Haslang n'a non seulement jamais eu ordre de donner quelque chose par écrit à la cour de Londres, mais encore que ce, qu'il y a donné, lui a été reproché.

Et c'est bien sur ce thon, qui est dans le fait vrai et réel, que j'ay fait parler et écrire par mes ministres. La déclaration du comte de Podewils a bien son mérite et pour peu que l'on continué à parler sur ce thon, les bons effets n'en sauroient manquer. La palle que quelques uns de ministres de l'état ont sans y penser mis à l'oreille du comte de Podewils in puncto restitutionis in integrum, que la grande duchesse pourroit bien demander, n'est pas une bagatelle et ne sauroit être indifférente au roi de Prusse, pour qu'il ne veuille penser aux mesures, qui lui conviennent et pour qu'il ne sache, comment s'y prendre. Quoique la négociation de Cobenzel n'a eu jusqu'ici pour objet que de faire valoir la protestation donnée dejas l'année échue au sujet de l'exclusion voti Bohemici et Austriaci respectu duplicis collegii, electorum et principum, protestation, qu'il aimeroit fort faire porter en proposition à la Diète (en quoi il n'y a pas apparence qu'il réussira, puisqu'il n'y a pas de Diète pour qui n'en a pas reconnu la translocation et moins encore son chef), il se pourroit bien toutes fois, qu'il sortiroit encore de sa poche un de ces jours le point de l'élection à faire d'un roy des Romains en faveur du grand-duc puis que je sçai de bonne part, combien on est coëffé à Vienne de cette idée aussi exorbitante que contraire au bien et repos de l'empire.

Charles

ZOBODAT - www.zobodat.at

Zoologisch-Botanische Datenbank/Zoological-Botanical Database

Digitale Literatur/Digital Literature

Zeitschrift/Journal: [Abhandlungen der Bayerischen Akademie der Wissenschaften - Historische Classe = III. Classe](#)

Jahr/Year: 1878-1879

Band/Volume: [14-1878](#)

Autor(en)/Author(s): Karl VII. (Heiliges Römisches Reich, Kaiser), Seinsheim Joseph Franz Maria Ignaz von, Heigel Karl Theodor von

Artikel/Article: [Die Correspondenz Karl's VII. mit Josef Franz Graf von Seinsheim. 1738 - 1743 73-133](#)